



# Etude sur le Genre et la Résilience

Rapport final pour le projet RESTE/Trust Fund au Tchad 2018

Colette Benoudji, Virginie Le Masson, Erlande Fanord



# Table des matières

Contexte et portée de l'étude .....	3
Projet RESTE/TrustFund .....	3
Contexte géographique .....	3
Objectifs de l'étude.....	5
Objectifs de l'étude :.....	5
Méthodologie.....	7
Résultats.....	10
Quelles sont les relations de genre et de pouvoir et les normes sociales entre les différents groupes sociaux et au sein des ménages, dans les trois régions ? .....	10
Quels sont les attitudes, croyances et pratiques qui renforcent un modèle de relations de genre inégales empêchant le développement résilient des communautés ? .....	14
Comment ces obstacles/pratiques identifiés affectent-ils les six (6) processus des changements sociaux qui aident la construction des capacités de résilience ?.....	22
Discussions : défis, opportunités et alliés.....	26
Défi : le poids des normes sociales, religieuses et culturelles .....	26
Défi : l'analphabétisme et le faible accès à la connaissance .....	28
Défis : des besoins de base qui restent une priorité et la dépendance envers les ONGs .....	30
Recommandations .....	32
Recommandations stratégiques .....	32
Recommandations programmatiques .....	34
Références .....	38
ANNEXES .....	39
Outil #1. Questions aux informateurs.trices clés.....	39
Outil #2. Questions aux membres de la communauté .....	42
Recommandations pour la programmation .....	45

# Contexte et portée de l'étude

## Projet RESTE/Trust Fund

Le projet : « RESTE/Trust Fund (R-TF) : Emploi, résilience et cohésion sociale dans la bande sahélienne et la zone du Lac Tchad », vise à maintenir la stabilité sociale et économique dans la bande sahélienne et dans la zone du Lac Tchad en renforçant le développement local durable et en accroissant les opportunités économiques. Ce projet de 15 millions d'euros est financé par l'Union européenne et s'étend de mars 2017 à février 2021. Il cible les ménages pauvres et très pauvres, en particulier les femmes et les jeunes qui y vivent.

L'action proposée cible les régions du Bahr el Gazal (Oxfam), du Kanem (ACF) et du Lac (CARE), trois zones fortement affectées par le changement climatique, qui perturbe les cycles de récoltes et détériore la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Différentes crises (Libye, Boko Haram) menacent la sécurité et entraînent des mouvements de population dans ces régions, ce qui, couplé à une pression démographique forte, menace la stabilité sociale dans la zone. Le projet repose sur l'hypothèse que la redynamisation du secteur de l'économie locale dans les régions ciblées couplée à des investissements dans les secteurs de la sécurité alimentaire/nutritionnelle et de la gouvernance locale, peuvent offrir de nouvelles opportunités économiques et des rôles positifs aux ménages vulnérables. L'objectif est que ces nouvelles opportunités profitent au plus grand nombre, au-delà des clivages sociaux et les normes qui empêchent certains groupes, tels que les femmes ou les jeunes, de saisir de nouveaux rôles et de développer de nouvelles activités qui leur permettent de sortir durablement du "cercle vicieux" de la pauvreté. Le projet considère l'équité comme un principe sous-jacent à la construction de la résilience.

L'intervention proposée par le consortium et mis en œuvre par Oxfam, CARE et l'ACF avec trois organisations partenaires locales, CHORA, AIDER et ARDEK, sera basée sur une approche structurelle visant à :

1. Améliorer l'accès équitable des jeunes, des femmes et des personnes à risque de vulnérabilité migratoire aux opportunités économiques.
2. Améliorer la sécurité nutritionnelle des communautés vulnérables
3. Renforcer la gouvernance des structures locales de développement et la cohésion sociale des communautés

## Contexte géographique

La zone d'intervention du projet couvre 137 villages dans 8 sous-préfectures. Environ 20 000 ménages, soit environ 128 000 personnes, y vivent. Le commerce informel, l'agriculture pluviale et le travail de service quotidien dans le secteur informel (quant à docker, coxer, ouvrier journalier, charretier, meunier, etc.) sont les sources de revenus les plus courantes. L'économie locale est cependant fortement contrainte par les impacts des changements climatiques sur l'agriculture et l'élevage. L'augmentation des températures moyennes annuelles et la diminution progressive des précipitations estivales (Funk et al 2012) nuisent aux récoltes. Selon les statistiques de la Direction Nationale de la Météorologie de Tchad (2017) entre 2006 et 2016, la moyenne de variabilité pluviométrique est de 300 mm/an à l'ensemble dans la zone d'intervention, avec une forte variation des précipitations annuelles dans toutes

les sous-préfectures. Suite à la variation pluviométrique, les agriculteurs ont du mal à planifier les calendriers culturaux et les éleveurs ont de plus en plus de difficultés à établir les itinéraires de transhumance (Oxfam, 2018). La faible productivité du secteur agricole contribue à des migrations saisonnières des hommes qui partent travailler dans d'autres régions du Tchad pour gagner de l'argent et retournent dans leurs villages d'origine pour les saisons agricoles (OIM, 2012).

La région du Lac a souffert des effets de conflits régionaux, d'extrémisme violent, de déplacements internes et de flux de réfugiés en provenance des pays voisins. Depuis 2015, le conflit au Nigeria avec Boko Haram a affecté la région de Lac, d'abord sous la forme d'attaques contre des réfugiés nigériens, mais aussi lors d'attaques contre des citoyens tchadiens dans la région et dans le capital N'Djamena aussi. Le trafic d'armes et la contrebande sont également présents dans la zone et contribuent à l'insécurité (Eizenga 2018). D'après l'enquête de base du projet, la situation de sécurité dans les villages est assez calme, mais des perturbations et activités criminelles ont également été signalées. Les plus communs étaient le vol de bétail, animaux menacent les personnes et le bétail, conflit violent entre les trafiquants dans la zone et agression sexuelle contre les femmes.

La violence à l'égard des femmes fait partie d'un contexte patriarcal au Tchad, (et dans le reste du monde), où le statut des femmes est dominé par celui des hommes et par un ensemble de normes sociales discriminatoires à leur encontre. Les normes sociales déterminent en partie limitent l'accès des personnes marginalisées à certaines ressources telles que le foncier, à certaines opportunités telles que l'emploi, et leur participation à des instances de prise de décisions au niveau local et national. Ces normes d'inégalité constituent des obstacles à l'épanouissement non seulement des femmes, mais aussi au bien-être des membres de leur famille et de leur communauté car c'est toute la société qui est privée de la contribution sociale, économique et politique des personnes qui sont marginalisées (Le Masson et al., 2018). Les inégalités basées sur le genre (où sur l'âge ou sur l'ethnicité), limitent ainsi les capacités des jeunes, des filles et des femmes d'accéder aux ressources et de participer aux prises de décisions d'agir en tant que leaders, ce qui constitue de graves entraves au développement résilient des communautés et une violation des droits humains.

L'étude de base du projet RESTE/Trust Fund établi que la zone d'intervention est caractérisée par un manque d'inclusion et de participation équitable des femmes aux espaces de prises de décisions menant au développement local et à l'élaboration des PDLs. Les actions pour l'amélioration de la Résilience ne sont pas sensibles au genre tout comme les programmes mis en œuvre par les entités institutionnelles et les organisations de la société civile (Oxfam, 2018).

# Objectifs de l'étude

L'objectif de cette étude est d'améliorer la compréhension des enjeux liés aux inégalités de genre dans les régions du Lac, Kanem et Barh el Gazal au Tchad. Le consortium souhaite développer une meilleure compréhension du degré (les avancées et les obstacles) de la participation des femmes au niveau communautaire ainsi que la situation en matière de leadership sur la question des droits des femmes.

La vision stratégique du projet est de participer à la création d'un environnement plus propice à l'autonomisation des femmes et au leadership des femmes, tant au niveau communautaire qu'au niveau national, afin de soutenir leur résilience face aux chocs et aux crises. Les hypothèses qui sous-tendent la stratégie en matière d'équité du projet est que l'autonomisation économique des femmes est fondamentale pour renforcer la capacité des femmes, celle de leurs foyers et de leurs communautés, de sortir de la pauvreté de manière durable et consolider la résilience. En parallèle, il est essentiel qu'elles puissent participer à la prise de décision concernant l'accès aux ressources, le développement de leur communauté, le partage des activités reproductives et les initiatives locales faire face aux crises et chocs.

Les résultats de l'étude devront ainsi permettre d'aider à identifier les causes profondes de l'exclusion et de la marginalisation des femmes et des jeunes filles, dans l'accès et l'utilisation des ressources productives et les prises de décisions au niveau du ménage, de la communauté et de la collectivité (participation à l'élaboration de Plans de Développement Locaux, aux réunions communautaires pour le développement local, membres de VSLA, des comités de gestions, etc.) afin d'aider à adapter les stratégies d'intervention du projet et tirer des apprentissages vis-à-vis de la construction de la résilience.

Au final, l'analyse de genre et de pouvoir incluse dans cette étude doit servir à revisiter la programmation du projet RESTE/Trust Fund pour faire en sorte que la promotion de l'égalité et de la justice de genre soient intégrés à travers tout le projet.

## Objectifs de l'étude :

- Comprendre les relations de genre au sein du ménage au niveau de la prise de décision et de l'accès et contrôle des ressources (sphère privée);
- Comprendre les dynamiques sociales et les processus de prise de décision au sein des communautés en lien avec l'accès, le contrôle des ressources productives et le système filial de legs ou d'héritage des socles productifs (sphère publique);
- Etablir comment les inégalités influencent les processus de changement sociaux qui soutiennent les capacités de résilience.
- Revisiter les activités du projet pour s'assurer qu'elles intègrent les enjeux identifiés dans l'étude ainsi que l'approche de Justice Genre et de développement résilient ;
- Alimenter les indicateurs et le suivi des changements en matière de Justice Genre du projet ;
- Apporter des recommandations pour construire l'agenda d'influence du projet des Organisations du Consortium par rapport à la Justice Genre.
- Identifier les axes prioritaires de recommandations par lesquels les Organisations du Consortium peuvent construire l'agenda d'influence par le projet et au-delà.

## Questions de recherche

1. Quelles sont les relations de genre et pouvoir entre les différents groupes sociaux vivants dans le BeG, le Kanem et le Lac et au sein des ménages ?
2. Quels sont les normes, lois, attitudes, croyances et pratiques (de type social, culturel, politique, légal, religieux etc.) qui renforcent un modèle de relations basés sur le genre inégales qui empêchent le développement résilient des communautés ?
3. Quels sont les alliés et les parties prenantes, les facteurs préalables qui peuvent promouvoir l'égalité de genre tant au niveau familial que communautaire ?
4. Comment ces obstacles/pratiques identifiés affectent-ils les six (6) principes du processus des changements sociaux clés dans la construction des capacités de résilience ?

# Méthodologie

Pour répondre à ces questions, cette étude repose sur une approche qualitative d'analyse et de triangulation de plusieurs sources de données : la revue de la littérature des études effectuées au Tchad en général, et dans les régions du Lac et du Kanem en particulier, l'analyse documentaire des rapports du projet RESTE/Trust Fund (voir la Liste des Références) et l'analyse des entretiens semi-structurés réalisés entre Juillet et Aout 2018 dans les régions du Lac, Kanem et Barh el Gazal.

Les enquêtes préexistantes documentant la nature des inégalités sociales, notamment l'enquête de base du projet R-TF (Oxfam, 2018), l'enquête démographique de santé réalisée en 2014 et qui offre un aperçu des violences faites aux femmes et aux filles au niveau national, permettent de trianguler les témoignages recueillis lors des entretiens. En parallèle, ces témoignages offrent des éléments contextuels pour mieux comprendre les informations quantitatives collectées par l'équipe du Trust Fund.

Des entretiens semi-structurés ont été réalisés avec les informateurs clés (16 au total, voir tableau récapitulatif) : représentants des autorités locales, traditionnelles et religieuses. Des entretiens approfondis ont également été conduits avec les membres des communautés, de manière individuelle ou collective (à la manière d'un groupe de discussion cible) lorsque le contexte s'y prêtait. Ces entretiens sont triangulés avec les observations des consultantes et les membres du personnel d'Oxfam à travers leur travail sur le terrain au quotidien. Au total, 20 groupes de discussions cible ont été réalisés et 17 entretiens individuels.

**Échantillonnage** : La sélection des sites s'est effectuée sur la base des recommandations des partenaires de mise en œuvre du projet Trust Fund afin de couvrir des communautés qui résident dans la zone d'intervention du projet. Les participants des communautés locales ont été sélectionnés principalement selon les critères de genre (proportion égale d'hommes et de femmes), d'âge (en essayant de diversifier les groupes d'âge autant que possible sans discriminer et heurter les positions sociales et sans cibler les jeunes de moins de 18 ans (bien qu'ils étaient les bienvenus dans les groupes des discussions), et d'ethnie (pour couvrir des représentant.e.s d'ethnies majoritaires mais également les groupes marginalisés sur la base de leur ethnie et classe associée. Le processus de sélection et d'introduction auprès des communautés s'est effectué sur les recommandations des partenaires du projet mais l'équipe a également fait en sorte de conduire des entretiens avec des personnes non-bénéficiaires du projet, surtout au travers des entretiens individuels. Une combinaison d'échantillonnage 'opportun' et "boule de neige" (démarche inductive), a aussi permis de sélectionner des participant.e.s en fonction des informations obtenus avec les autres cas pour creuser certains sujets.

**Considérations éthiques** : La méthodologie de cette étude est guidée par les principes éthiques et les recommandations en termes de sécurité dans le cadre de la recherche sur les violences de genre établis par l'OMS<sup>1</sup>, afin de protéger l'équipe et les participants, mais aussi d'assurer la qualité des données. Les témoignages ont été recueillis par deux investigatrices (une nationale et une internationale) et chaque entretien ou groupe de discussion a été enregistré lorsque le consentement a été donné, retranscrits et traduits en Français.

---

<sup>1</sup>[http://www.who.int/gender/documents/OMS\\_Ethics&Safety10Aug07.pdf](http://www.who.int/gender/documents/OMS_Ethics&Safety10Aug07.pdf)

**Limites** : compte tenu de la nature de cette étude, les auteures soulignent l'influence probable des partenaires de mise en œuvre du projet Trust Fund dans la collecte des informations (choix des sites, choix de certaines personnes à interroger) et dans les réponses de personnes interrogées. Ce biais est inévitable dans le cadre d'une consultance commandité par le programme, mais la triangulation des sources d'information sert à minimiser ce risque.

**Tableau récapitulatif des entretiens effectués :**

Type d'entretiens	Groupes	Village	Nombre de participants
<b>Barh el Gazal</b>			
FGD	Hommes Agro-pasteurs	Amsilep	35
FGD	Femmes	Amsilep	25
FGD	Chefs de village	Amsilep	11
FGD	Femmes Ankorda	Méchemire	20
KII	Chef de canton	Méchemire	1
KII	Sous-préfet et président du comité local d'action	Méchemire	1
FGD	Maraîchers	Amsilep	21
FGD	Agro-pasteurs	Boulogo	36
FGD	Femmes membres de groupements	Boulogo	21
FGD	Hommes	Made	18
FGD	Femmes (2 groupes séparés en fonction de l'âge)	Made	40+
<b>Lac</b>			
FGD	Groupement de pêcheurs	Blonga	6
FGD	Femmes (bénéficiaires projet FARN)	Blonga	18
KII	Chef de canton	Isserom	1
FGD	Artisans	Isserom	12
FGD	Chef de village et notables	Tomossi	25
KII	Président de l'association des jeunes pour la lutte contre la malnutrition	Ngouri	1
FGD	Membres de VSLAs	Tomossi	23
FGD	Filles et leur maman	Bolonga	3
KII	Sous-préfet	Ngouri	1
KII	Délégué des affaires sociales	Ngouri	1
KII	Chef de zone, Hopital	Ngouri	1
<b>Kanem</b>			
FGD	Matrones	Modo Tildjia	4
KII	Griot	Modo Tildjia	1
FGD	Hommes Arabes et Kanembous	Kourtchoum Doumchi	23
FGD	Femmes Arabes et Kanembous	Kourtchoum Doumchi	37
FGD	Commerçants	Kourtchoum Doumchi	8
KII	Forgeron	Miguerem	1
KII	Responsable Centre de Sante (RCS)	Miguerem	1
FGD	Femmes Gourane et Kanembou	Miguerem	11
KII	Chef de village	Miguerem	1
KII	Maire	Mao	1
KII	Accoucheuse, membre du Comité Local d'Action	Mao	1
KII	Assistante sociale	Mao	1



KII	Jeune vacancier	Mao	1
KII	Président de l'ONG ARDEK, partenaire de mise en œuvre de Trust Fund	Mao	1
KII	PAM Cheffe de base		1
<b>Total</b>			
		<b>20 FGDs</b>	
		<b>17 KIIs</b>	

# Résultats

## Quelles sont les relations de genre et de pouvoir et les normes sociales entre les différents groupes sociaux et au sein des ménages, dans les trois régions ?

L'analyse qui suit présente les relations de genre au sein des ménages et des communautés telles que décrites par les personnes interviewées dans les trois régions (Question 1) et qui font partie d'un ensemble de normes (= Ensemble des règles de conduite qui s'imposent à un groupe social) qui établissent des inégalités entre homme et femmes dans différents domaines de leur vie (Question 2).

### 1 : Inégalités d'accès aux ressources productives

Les femmes sont fortement impliquées dans la production agricole, et hommes et femmes ont des rôles bien définis par exemple en ce qui concerne la culture du mil : le semis et la récolte sont effectués par les femmes ; le labour et la coupe du mil sont gérés par les hommes. Dans le Lac, les femmes expliquent qu'elles amènent les produits au marché et l'argent de la vente est remis aux maris. Mais si les femmes participent autant, sinon plus, à l'agriculture, elles ne contrôlent pas forcément les ressources productives. Par exemple, les femmes et les filles peuvent accéder à la terre, et beaucoup y accèdent dans les faits, mais rares sont celles qui en ont le contrôle. Selon les femmes membres d'une association villageoise d'Épargne et de Crédit dans la région du Lac, les femmes « *n'ont pas accès à la terre, elles cultivent les parcelles de leurs maris. Étant donné qu'elles vont suivre leurs maris dans un nouvel espace elles sont obligées de laisser la terre à leurs frères qui eux, restent sur place* ». Trois femmes parmi les 25 participantes à la discussion, indiquent avoir hérité la terre de leur parent. Tant que le mari est vivant il n'y a pas d'héritage, mais après la mort de leurs maris, elles peuvent exploiter la terre si elles gardent leur statut de veuve ou si elles ont des grands enfants surtout des garçons. La belle-famille encourage dans certains cas le Lévirat pour garder l'héritage du parent décédé. Au Kanem, la loi religieuse (l'Islam) donne droit aux femmes d'hériter et de garder le contrôle de leur terre, selon un représentant des autorités locales. En revanche, et dans les faits, très peu de femmes indiquent être propriétaires de leur terre. Un représentant d'une ONG explique que « *l'Islam ne refuse pas à la femme la terre, ce sont les hommes qui bloquent. Tu trouves certaines familles qui comprennent mais dans bien de cas, les frères refusent aux sœurs de jouir de leurs droits. Et dans l'ensemble elles gardent leur silence et ne réclament pas leur droit même si elles connaissent.* » Dans l'une des régions, une autorité confirme en disant « *que les femmes, quand elles héritent la terre, elles donnent la possibilité à leurs enfants qui viennent d'une autre famille d'hériter aussi cette terre, c'est pourquoi les gens sont prudents, sauf si elles se marient dans le même village* ».

En dehors de la terre, les femmes ne contrôlent pas non plus leur accès au grenier familial et doivent demander la permission de leur mari avant de s'engager dans des activités génératrices de revenus. Des femmes bénéficiaires du soutien des ONGs dans le Kanem témoignent qu'elles pratiquent l'élevage de petits ruminants et considèrent que ces animaux leur appartiennent car le lait est utilisé pour nourrir le ménage. Elles indiquent ainsi que la décision de vendre les animaux reçus du projet est entre leurs mains, car ce sont elles les bénéficiaires, mais elles expliquent aussi que « *c'est le mari qui décide de la vente des animaux, pour toutes les choses c'est le mari qui décide. Même pour la vente d'un cor de mil on doit informer le mari.* »

## 2 : Inégalités de pouvoir de décision au niveau du ménage

Les relations entre hommes et femmes sont marquées par la domination décisionnelle claire d'un genre (masculin) sur l'autre (féminin) tant dans la sphère privée (dans le ménage) que dans la sphère publique (dans la communauté). Au sein des ménages, les rôles sociaux basés sur le genre expliquent en partie cette inégalité. L'homme marié est considéré comme responsable de son foyer ; c'est son rôle de subvenir aux besoins de sa femme et de ses enfants et par conséquent il est communément admis que l'homme est légitime pour prendre les décisions. Le rôle perçu de la femme est de procréer et de s'occuper des besoins domestiques des autres membres du foyer. Ainsi, même les décisions liées à l'intégrité physique d'une femme (son droit à disposer de son corps, sa santé sexuelle et reproductive, sa santé maternelle) sont dominées, voire contrôlées par les hommes, ou par ses parents dans le cas des mutilations génitales féminines. Une habitante de Mao dans le Kanem, témoigne par exemple, que son mari refusait qu'elle utilise des méthodes contraceptives. Elle en a décidé autrement à son insu et lorsqu'il y a eu des complications, « *le médecin a tout raconté à son mari* ».

Les capacités d'influence des femmes sur leurs maris varient selon les cas (par exemple pour les rapports sexuels, une négociation peut parfois être possible, de même pour établir le montant de la dot pour marier sa fille). Les femmes peuvent être informées voire consultées, mais la décision incombe au mari (même si sa femme n'est pas d'accord) et en aucun cas une femme mariée ne peut prendre de décision seule, sauf si elle a la permission de son mari. Certaines femmes dans le Kanem, expliquent qu'elles arrivent à négocier certaines décisions, comme la vente de mil pour acheter des condiments. A l'inverse, les hommes n'ont aucunement besoin de demander la permission de leur(s) femme(s), ou d'obtenir leurs avis, pour leurs activités en dehors du foyer. Une minorité d'hommes interrogés admettent qu'en théorie, l'homme devrait aussi demander l'accord de sa femme avant de prendre une décision.

Ces inégalités de pouvoir de décision se confirment dans les décisions liées au **mariage** dans les trois régions : la très grande majorité des femmes ne décident pas avec qui elles seront mariées, en particulier si elles ont été mariées avant 18 ans. Les femmes mariées ne peuvent pas non plus s'opposer à leur mari lorsqu'il décide d'épouser d'autres femmes. Au Lac, les femmes d'une association villageoise indiquent que pour les ménages polygames : « *leurs maris les informent seulement au moment du mariage. Il y en a des hommes qui se marient sans-même les informer.* » Dans le Kanem, un groupe d'hommes explique aussi que : « *si la femme n'accepte pas ce mariage [lorsque le mari veut prendre une nouvelle femme], le mari peut avoir recours à sa belle-famille pour convaincre sa femme d'accepter. Au cas où cette dernière refuse, le mari peut divorcer et faire son nouveau mariage.* » Ces exemples illustrent une inégalité de pouvoir décisionnel où toute opinion différente exprimée par la femme n'est pas acceptable. Enfin, les mères n'ont pas l'autorité de choisir qui leur fille va épouser et quand aura lieu le mariage. En revanche elles sont consultées par le mari ou le fils lorsqu'il s'agit du mariage de leurs fils. Dans un groupe de discussion avec les hommes dans le BEG, les hommes ont reconnu la capacité de nuisance de la mère du foyer de son fils si son avis n'était pas pris en compte :

- « *Y a-t-il des cas où se sont plutôt des mères qui s'opposent au mariage de leur fils ?*
- *Souvent les jeunes garçons écoutent leurs mamans. Rare sont ceux qui en font à leur tête.*
- *Mais qu'est ce qui arrive quand ils en font à leur tête ? Et quelle serait la réaction de la maman ?*
- *La mère va s'opposer à ce que le jeune couple habite chez eux (car dans notre communauté les jeunes mariés passent la première année du mariage chez les parents du garçon) mais ces genres de mariage ne durent pas car la maman va faire tout pour qu'il y ait divorce. »*

L'autorité du mari va de pair avec l'autorité du père sur ses enfants, en particulier sur ses filles, qui ont, elles aussi, des rôles assignés : aider leur mère aux tâches domestiques et se marier avant de tomber enceinte. Il est très peu question de rôles octroyés aux garçons, et des règles auxquelles ils doivent se soumettre. Un groupe de maraîchers dans le Sud du BeG considère qu'« *un parent fait ce qu'il veut avec sa fille* ». Ce constat est nuancé par certains témoignages de parents qui déplorent la pression exercée par la communauté pour encourager certaines pratiques comme le mariage précoce des filles (voir section 2 sur les attitudes et pratiques ci-dessous).

En matière de **divorce**, là encore, la marge de manœuvre des femmes est limitée. Les femmes ont officiellement le droit de divorcer, mais officieusement, elles n'ont pas le pouvoir de prendre cette décision et de la faire respecter compte tenu de la pression exercée par les normes sociales qui dénigrent les femmes divorcées et qui valorisent les couples mariés. Les parents de la femme jouent un rôle majeur dans le maintien de ces normes en empêchant leur fille de revenir vivre dans son foyer d'origine, même si elle subit des violences conjugales et le déni de ressources.

Pour les décisions liées à la **nourriture**, une distinction s'opère entre la nourriture produite et consommée dans le foyer, et les produits de la terre destinés à la vente. Dans le premier cas, les femmes sont principalement considérées comme responsables des repas et peuvent décider de la façon dont la nourriture va être préparée. Dans le second cas, les décisions liées à la vente des récoltes, ou la vente du bétail incombent au mari. Parce qu'elles s'occupent autant, voir, beaucoup plus des activités agricoles, les femmes anticipent certaines décisions à prendre et doivent en informer leur mari et obtenir son accord avant de procéder à la vente. Dans certains cas, comme au Kanem, les femmes Kanembous disent qu'elles arrivent à convaincre presque toujours leurs maris sur les décisions qu'elles veulent prendre liées à la vente du bétail. L'opinion des hommes est partagée : certains considèrent que la décision de la vente du bétail est discutée et concertée entre mari et femme, d'autres estiment que l'homme est responsable et prend la décision finale. Un chef de village dans le Kanem nuance en indiquant qu'« *il n'est jamais arrivé que l'homme vende les animaux de sa femme ou ses propres animaux sans avertir sa femme* ».

L'âge et le statut marital jouent également un rôle sur la possibilité des femmes de décider. Par exemple, au Lac, il est communément admis que les femmes âgées (au-dessus de la cinquantaine) vont vendre au marché (certaines parce qu'elles sont veuves et ont donc, de fait, le pouvoir de décider de la manière de gérer leurs revenus), mais les jeunes femmes ne sont pas permises car leur rôle est « *s'occuper de leur foyer et de faire des enfants* ».

Au niveau de la participation des femmes à des activités communautaires, que ce soit leur implication dans des associations villageoises, groupements féminins, ou leur présence à des cérémonies, ou encore la possibilité d'aller travailler de manière saisonnière dans une autre région, là encore, le mari décide de ce que sa femme a le droit ou non de faire. Selon les femmes membres d'une Association Villageoise d'Épargne et de Crédit dans le Lac, elles doivent avoir l'autorisation de leurs maris pour devenir membre du groupement. Si le mari ne leur donne pas l'autorisation, alors elles ne peuvent pas accepter. « *La femme n'a pas la capacité de négocier, si elle n'accepte pas les décisions prises par le mari, elle risque de se faire renvoyer chez ses parents.* »

Ces éléments de contexte sont alignés avec les résultats de l'étude de base du programme Trust Fund sur la participation dans la prise des décisions (Oxfam Novib, 2018). Ce rapport indique que dans la moitié des ménages interrogés, c'est le mari qui décide de la vente des biens productifs et les dépenses en argent. Les décisions qui concernent la scolarisation des enfants semblent un peu plus partagées entre époux : la décision est conjointe dans 1 tiers des ménages. En revanche, l'étude de base a

également intégré les ménages qui sont dirigés par une femme (et qui représentent 40,5% des ménages enquêtés). Dans les entretiens que nous avons réalisés, très peu de participantes indiquent être chef de leur ménage, et lorsque les participants désignent les femmes vivant seules, c'est parce qu'elles sont veuves ou bien divorcées. Dans ces derniers cas, il leur a été porté très peu de considération (voir section ci-dessous).

### **3 : Les processus de décision au niveau communautaire**

#### **Exclusion des femmes**

La domination patriarcale se retrouve au niveau communautaire avec une nette infériorité du nombre de femmes dans les instances décisionnelles, et leur absence à la tête des comités villageois ou dans les rôles de cheffes de villages. La domination de pouvoir des hommes dans les instances villageoises est clairement établie. Une membre d'un Comité Local d'Action explique n'avoir acquis cette opportunité que grâce au quota mis en place par le projet RESTE/Trust Fund pour veiller à la représentation des femmes. Lorsqu'on lui demande si elle se sent à l'aise dans ce comité, elle répond : « *Non pas vraiment, les femmes membres du CLA n'ont pas de pouvoir, les hommes nous empêchent de parler. Les femmes avaient demandé 4 places mais ils ont dit qu'ils n'ont que deux places.* » Elles ne peuvent pas influencer les décisions lors des discussions, « même pour participer à des formations, on nous choisit difficilement ». Un autre membre soutient que si les femmes discutent dans les espaces de décisions, la prise de paroles n'est pas encouragée et il y a très peu de considérations de leurs points de vue. Mais un sous-préfet président du CLA interrogé sur cette question dit que sa localité n'offre pas d'option pour avoir des femmes qualifiées pouvant assurer pleinement le leadership sur cette question. Celles qui sont là actuellement sont les meilleures mais n'ont pas toutes les capacités pour jouer leurs rôles dans ces instances.

Dans le Sud du BeG, les villageois expliquent comment est composé le comité de gestion des conflits : l'imam, les femmes âgées (devoir de mémoire et à titre de témoin), les hommes âgés et les chefs de villages). Les jeunes hommes sont impliqués (à titre de témoin pour l'avenir) mais les jeunes femmes sont exclues. Le groupe d'hommes interrogé justifie cette inégalité en expliquant que les femmes peuvent recevoir les informations de leurs mères âgées qui participent dans les discussions. Les femmes sont donc absentes de ces comités de gestion, cependant, les villageois indiquent qu'il y a des femmes influentes qui sont très écoutées et respectées qui peuvent assister aux réunions de gestion des conflits. Celles-ci ont le plus souvent une filiation royale par naissance ou par alliance.

#### **Exclusion des gens de caste dites inférieures**

Les relations de pouvoirs inégales au niveau de la communauté concernent aussi les gens de caste / classes différentes. Ceux issues des castes considérées inférieures sont des travailleurs et contribuent au développement économique locale mais leur potentialité n'est pas entièrement exploitée et ils ne contribuent pas aux décisions prises par les autres membres de la communauté. Un témoignage d'un membre de la classe des forgerons (les Haddad) indique que « *Les camps des groupes ethniques qui se disent supérieurs veulent regarder les autres toujours comme basse classe et les marginaliser de certains biens communs à la région* ». Selon un représentant des autorités locales au Kanem, certains hommes de cette classe sociale gagnent suffisamment d'argent pour réussir à acheter la terre. Dans ce cas ils peuvent jouir de tout le droit de vendre ou de faire louer.

#### **Justice parallèle**

La hiérarchie sociale en matière de pouvoir de décision, même si informelle, est clairement établie et connue par tous les membres de la communauté. En cas de litige familial ou de voisinage, les parties prenantes se tournent dans l'ordre, vers l'imam et le chef du village qui jouent un rôle de médiateur et

de juge et qui cherchent autant que possible à régler les conflits à l'amiable. De nombreux témoignages au Barh et Ghazal et au Lac, indiquent que l'imam et le chef exigent une compensation financière, ou 'cotisation'. Si aucune solution n'a été trouvée, les parties prenantes s'en réfèrent au chef de canton qui lui aussi, exige souvent une cotisation. Selon les hommes et les femmes interviewées au Lac, plus le problème est grave et la situation complexe, plus le montant des 'cotisations' à verser auprès des différentes autorités devient élevé. Ces règles expliquent en partie pourquoi les familles évitent autant que possible, à avoir recourt aux autorités pour gérer leurs problèmes ou demander de l'aide, car cela leur coûte économiquement. Pour un groupe de femmes interviewées au BeG, « Les chefs de village profitent financièrement des amendes qui sont attribuées pour régler les problèmes tels que les viols ». Les femmes âgées membres de ces comités jouent beaucoup plus le rôle de conseillères et de médiatrice dans le cas des conflits matrimoniaux à cause de leurs expériences.

Ces pratiques varient en milieu urbain, où les autorités formelles et informelles sont plus présentes et mélangées. Dans le Kanem et dans les zones urbaines, les habitants se tournent vers le chef du quartier pour obtenir de l'aide, en cas de bagarres par exemple. Quand il est dépassé, il les oriente chez le Sultan où le comité islamique « Ledjina » qui traite les problèmes. S'il y a blessure, alors la gendarmerie peut intervenir.

Ces pratiques de justice informelle renforcent les inégalités socio-économiques car seuls ceux qui ont les moyens financiers peuvent espérer un minimum de soutien institutionnel, mais aussi parce que les hommes dans les positions de pouvoir sont les garants des us et coutumes qui maintiennent la domination masculine. Les chefs coutumiers ne considèrent pas forcément qu'il y ait des inégalités, et s'il y en a elles ne sont pas perçues comme un problème mais plutôt comme la manifestation des traditions culturelles de leur région. Un représentant des autorités locales dans la région du Kanem illustre cette ambiguïté des règles : « *La fille peut entièrement jouir de plein droit de sa terre. La vendre, la louer ou donner à qui elle veut. Même si elle décide de se marier à un étranger, c'est ça la pratique officielle du Kanem.* » Si ce droit n'est pas respecté, « *La fille peut aller se plaindre chez le chef de race qui doit automatiquement rétablir son droit. Là où cela ne se passe pas comme ça, des individus ont instauré officieusement des pratiques illégitimes.* »

La dualité des règles coutumières et des lois du pays se retrouve aussi dans les pratiques institutionnelles locales pour gérer les cas de viol et de grossesse non-désirée. Les règles pour établir la responsabilité des auteurs de violence et le montant des amendes semblent bien établies par les chefs coutumiers dans leur localité mais elles varient d'une communauté à une autre, d'une région à l'autre, car elles ne sont pas forcément alignées sur les lois du Tchad.

## Quels sont les attitudes, croyances et pratiques qui renforcent un modèle de relations de genre inégales empêchant le développement résilient des communautés ?

La partie suivante décrit successivement les principales attitudes, croyances et pratiques au regard des normes en matière d'accès aux ressources et de prises de décision décrites ci-dessus (Question 2). L'analyse entre ce que les populations pensent (attitudes), croient (croyances) et font (pratiques) permet d'établir les comportements qui renforcent les inégalités dans les relations sociales, non seulement entre les hommes et les femmes, mais également entre les groupes de même genre mais de classes différentes.

## Définitions :

**Attitudes** : Ensemble des opinions manifestées par un individu, un groupe social ou une institution (Larousse, Dictionnaire)

**Croyances** : Fait de croire à l'existence de quelqu'un ou de quelque chose, à la vérité d'une doctrine, d'une thèse

**Pratiques** : Manière d'être, d'agir ou de réagir des êtres humains, d'un groupe

Source : Larousse, Dictionnaire

## 1. L'accès inégal aux ressources

Concernant l'accès à la terre, un décalage s'opère entre ce que la loi indique (la Constitution et la loi islamique autorisent les femmes à hériter et contrôler leur terre) et ce que les personnes interrogées rapportent. Un représentant des autorités au Kanem explique que « *Concernant la séparation des terres, le garçon hérite la double portion (2 pour le garçon et 1 pour la fille) - une femme qui hérite de ses parents est libre de vendre sa portion (cette décision est effective pour la région du KANEM avec ses 3 départements) - la religion et la coutume n'interdit pas la femme de disposer de sa portion de terre.* » Dans les fait, le témoignage d'un chef de village dans le Kanem suggère que la pratique n'est pas aussi simple : « *La plupart des femmes ne s'occupent que de la terre de leurs maris. Si la femme a pour mari un fils du village, elle peut hériter la terre de son père. Si elle part se marier dans un autre village, elle peut déléguer sa terre à une autre personne qui peut l'exploiter pour elle. La règle de 1/3 de l'islam est appliquée pour la terre mais si la fille est née dans une famille nombreuse où il y a beaucoup de garçons, sa chance est réduite parce que les garçons vont se tailler la part du lion.* » L'extrait suivant d'une discussion avec un chef de village dans la région du Lac illustre également ce décalage :

« - *J'ai appris que dans vos communautés vous suivez la règle de l'Islam et que l'héritage des filles, c'est 1/3 ?*

- *Oui, c'est comme ça.*

- *Donc il y a des filles qui ont hérité les champs, la terre ?*

- *Non, la fille n'hérite pas le champ. Si elle reste dans le village ici peut être mais si elle se marie ailleurs, elle doit laisser la terre à ses frères.* »

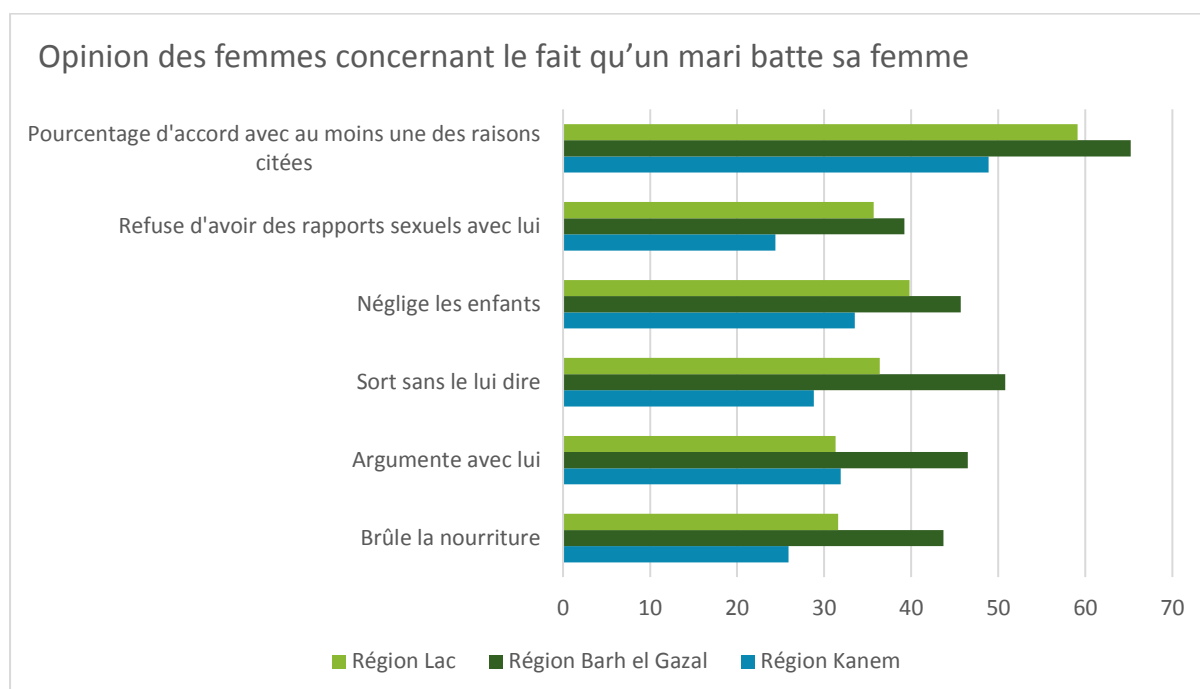
Du point de vue des femmes, l'accès à la terre des femmes en réalité ne semble pas être la norme, comme l'indiquent les témoignages de femmes Kanembous dans le Kanem :

- *Nous travaillons dans les champs de nos maris avec nos maris.*
- *Y a-t-il des femmes ou filles de ce village qui ont hérité la terre/champ de leur père ?]*
- *La majorité des pères ne laissent la terre qu'à leur fils sauf quelques cas rares des pères gentils.*
- *En ville j'ai vu les filles hériter 1/3 de l'héritage des parents après la vente des maisons et autres mais ici c'est un cas très rare.*
- *Nous n'avons jamais vu de femmes hériter les champs ou les terres de leurs pères.*
- *Les garçons héritent les terres. Nous connaissons un frère qui a donné une partie de terre à sa sœur car le mari de sa sœur n'avait pas de terre. C'est le seul cas dans un village près de nous que nous connaissons.*
- *[Êtes-vous contentes avec ça ?]*
- *Non pas du tout mais nous n'avons pas de force pour changer cette situation*

Même constat chez les femmes Arabes qui indiquent : « *la répartition [des terres] est par ménage donc il n'y a que les terres pour les maris.* »

## 2. La violence conjugale

De manière générale, les tensions conjugales revêtent de problèmes privés, qui, selon l'opinion générale des communautés dans les trois régions, ne devraient pas sortir de la sphère familiale. Les hommes et les femmes admettent qu'il y a des tensions au sein des ménages, que ces tensions sont parfois violentes et que les raisons avancées pour expliquer la violence sont souvent liées à la désobéissance de la femme envers son mari ou au manquement du mari envers son devoir de subvenir aux besoins de la famille. Pour expliquer pourquoi il y a parfois des tensions au sein des ménages, les hommes et les autorités interviewées dans le BeG pointent du doigt la responsabilité des femmes : soit c'est parce qu'elles ont leurs règles, soit elles sont jalouses, ou bien c'est parce qu'elles désobéissent à leurs maris et ne soumettent pas à l'autorité du chef du ménage ; par exemple, elles refusent de coucher avec leurs maris, ou bien elles participent à des cérémonies communautaires sans le consentement de leur mari. Dans le Lac, les femmes elles-mêmes, selon un groupe de femmes Kanembou, considèrent que « *si la femme n'est pas soumise à son mari, celui-ci a tout à fait le droit de la frapper* ». (Voir aussi Graphique ci-dessous) Des femmes Arabes dans le Kanem ajoutent que les causes de violences incluent : « *Les besoins non satisfaits, les habits ou à manger. Parfois les hommes ne donnent pas ça à leurs femmes et quand elles demandent elles sont tapées. Les hommes ne veulent pas que nous désobéissions, parfois tu veux vendre ton propre bétail et il s'oppose.* » Seul un représentant des autorités dans le Kanem, considère que les tensions familiales (y compris la violence psychologique et physique à l'encontre des femmes) sont dues au mauvais comportement de l'homme et à la polygamie. Il témoigne notamment de l'influence des croyances : « *Les femmes ne sont pas respectées. Les hommes viennent toujours avant et les femmes après. [pourquoi ?] Selon la religion, la femme vient après l'homme et une femme équivaut à 2 hommes, soit 1 demi* ».

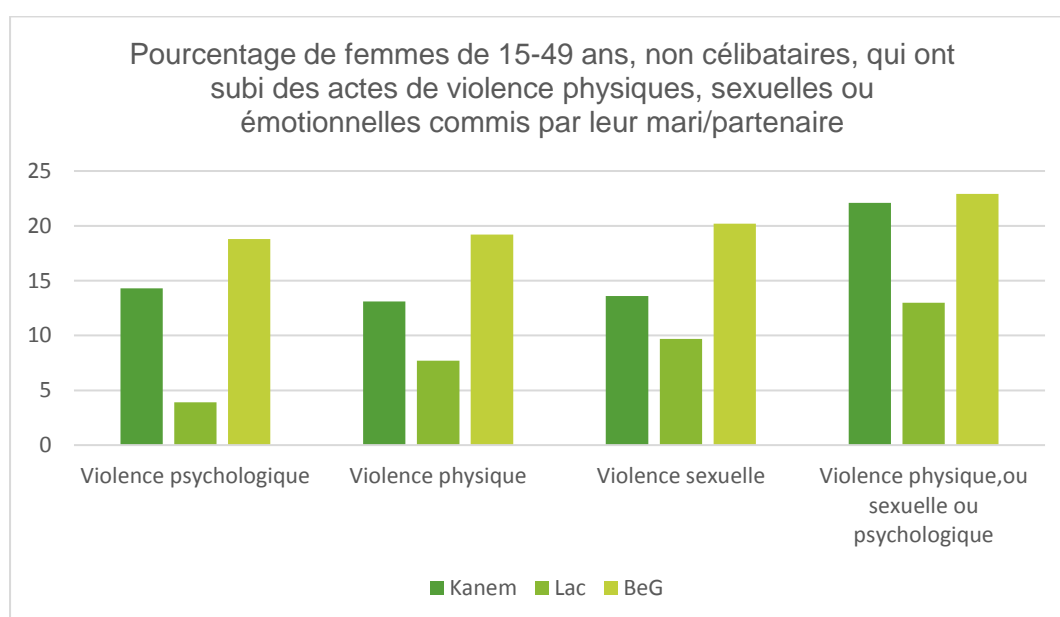


Source : EDS, 2015

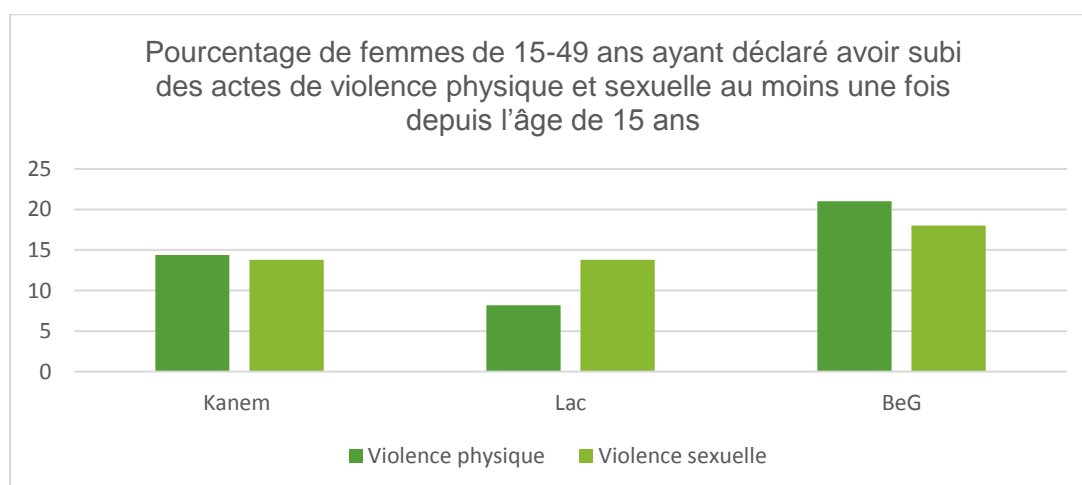
Au niveau national, l'enquête démographique de santé indique de manière surprenante qu'une proportion plus faible d'hommes que de femmes (51 % contre 74 %), considèrent que, pour au moins une des cinq raisons citées dans le graphique ci-dessus, il est justifié qu'un homme batte son épouse/partenaire. Globalement, la proportion d'hommes pour qui la violence conjugale peut être justifiée diminue avec l'âge, de 54 % parmi ceux de 15-19 ans à 44 % parmi ceux de 40-44 ans (EDS, 2015).



Certains chefs coutumiers ont montré de la réticence à parler de ce sujet ou à admettre que c'est un problème, tout comme certaines femmes dans le Kanem notamment : « *Dans le temps passé les hommes tapaient leurs femmes ; mais les gens d'aujourd'hui ne tapent pas les femmes, car ils savent que s'ils le font ils auront des problèmes avec la communauté et principalement les parents.* » Cependant, la majorité des personnes interrogées (surtout parmi les femmes), toutes régions confondues, a confirmé l'occurrence de la violence au quotidien. Les exemples récurrents sont les violences psychologiques (e.g. déni de droits, d'opportunités, menaces et rabaissement) à l'encontre des femmes par leur conjoint, les mariages précoces et les violences sexuelles. Quelques témoignages parlent également de violences physiques telles que la bastonnade. De nombreuses discussions avec les femmes indiquent que c'est la jalousie des maris qui expliquent les tensions au sein des couples, qui entraînent parfois le divorce, ainsi que l'infidélité des hommes. Les femmes autant que les hommes indiquent que les tensions surviennent lorsque le mari décide de prendre une nouvelle femme.



Source : EDS, 2015



Source : EDS, 2015

L'inégalité de pouvoir au sein des ménages conduit à des pratiques néfastes qui mettent en danger la santé des personnes et surtout celle des enfants. Un personnel de santé à Ngouri explique par exemple le cas des enfants qui souffrent de malnutrition et qui ont été dépistés au niveau des centres de santé et qui devront être transférés à Ngouri pour la prise en charge. *« Il y a des mères qui refusent de référer leurs enfants, car elles n'avaient pas informé leurs maris. Et pour éviter d'exposer ces femmes à des cas de violence, pour cela on leur donne les moyens de communication pour qu'elles puissent informer leurs maris ; aussi les responsables du programme doivent donner des explications aux maris (pour les convaincre) sur le pourquoi on est obligé de référer l'enfant et le paquet de prise en charge mère-enfant au niveau de l'hôpital de district de Ngouri. Ces cas sont nombreux, mais avec la communication on réduit les risques. C'est très difficile de faire comprendre à ceux qui n'ont pas été à l'école. C'est plus facile pour les gens qui ont voyagé de les convaincre. »* A l'échelle nationale, la moitié des femmes tchadiennes (51,7%) déclare « avoir peur la plupart du temps » de subir de la violence physique de la part de leur mari et 44,7% déclare avoir peur de subir de la violence psychologique (EDS, 2015). Cette proportion illustre comment les violences conjugales renforcent des processus de décision inégaux au sein des foyers.

### 3. La polygamie qui renforce l'inégalité de statut et de pouvoir des femmes

La polygamie concerne 27% des femmes en union au BeG, 29,6% au Kanem et 36,7% au Lac (% de femmes ayant déclaré avoir 1 ou 2 coépouses) (EDS, 2015). La proportion des hommes indiquant avoir deux épouses ou plus est plus importante dans le Lac (30,7%) que dans le Kanem (16,8%) et le BeG (13,9%) (Ibid). Les femmes dans les trois régions, critiquent la polygamie. Certains hommes aussi, tout rang social confondu. Tous considèrent que la polygamie est une source de tensions et de violences au sein du ménage. Un chef de village dans le Lac raconte par exemple : *Les femmes n'aiment pas la polygamie. C'est difficile à accepter. Une femme propose à son mari de prendre une autre femme seulement si après plus de 10 ans de mariage, elle n'a pas d'enfant. Mais c'est l'homme qui impose ça à la femme. C'est dans notre tradition et notre religion.*

Malgré le fait que toutes les femmes interrogées expriment une attitude négative vis-à-vis de la polygamie et que hommes et femmes désignent cette forme maritale comme une source de conflits, la polygamie est largement pratiquée dans les trois régions toute ethnie confondue. Selon un Chef de canton dans le BeG, *« Un homme épouse plusieurs femmes pour avoir beaucoup d'enfants et se faire respecter »*. Cependant, la polygamie est très mal vécue par les femmes qui l'expriment ouvertement. Les hommes eux-mêmes savent que les femmes n'y sont pas favorables, que c'est une source de tensions conjugales et certains vont même jusqu'à indiquer qu'ils comprennent pourquoi les femmes le vivent mal. Selon un chef de village dans le Kanem, un homme qui souhaite une nouvelle épouse, concerte toutes les femmes : *« S'il y en a une qui ne comprend pas, le mari essaye de négocier avec elle. Si elle n'entend pas raison, et s'il a un garçon adolescent, on demande à cet enfant de convaincre sa maman. Sinon, on fait intervenir les voisins et le cas échéant le chef. Elle va céder. »*

### 4. Le divorce

De manière générale, les raisons avancées par les personnes interrogées (les hommes et les femmes), pour divorcer sont liées soit à l'incapacité du mari à répondre aux besoins quotidiens de la famille, soit à l'insoumission de la femme (par ex. lorsque cette dernière part dans les cérémonies sans l'autorisation du mari) ce qui génère des tensions conjugales. Les femmes sont censées obéir à leur mari, voire à se soumettre à leur bon-vouloir. Les femmes portent donc la responsabilité de toutes tensions ou réaction violente manifestée par leurs maris et cette opinion est partagée autant par les hommes que par les femmes. Le divorce est perçu de manière négative et évité à tout prix. Un père vivant dans le Kanem indique également : *« Même si ma fille vit une situation de violence dans son ménage, elle est dans l'obligation de rester avec son mari. »* Il explique que si sa fille quitte son mari

pour venir se réfugier chez lui, il doit lui faire entendre raison de retourner chez elle. « *Si elle vient, je vais la faire repartir. D'abord c'est son mari, il faut qu'elle reparte dans son foyer. Il y a eu une erreur, c'est parce qu'elle a fait quelque chose que son mari l'a frappée.* » Les parents des femmes violentées, et/ou qui veulent divorcer considèrent aussi souvent que c'est l'épouse qui a tort et encourage cette dernière à retourner dans son foyer. Les femmes divorcées généralement sont mal perçues par la communauté et cela entache la réputation de sa famille. Ses chances de se remarier avec un membre de la communauté sont également restreintes. Au BeG, elles pourraient ne plus se remarier avec un homme issu de la communauté au risque (pour l'homme) de susciter une rancune générationnelle entre sa famille et celle de l'ex-mari.

Ainsi le divorce est possible mais comme l'attitude générale est défavorable au divorce, peu de gens en parlent comme d'une pratique courante. Un chef de village dans le Kanem, indique '*qu'il n'y a pas de divorce chez nous. Nous encourageons le couple à supporter, à patienter*'. Pareillement dans le Lac, un chef de village raconte qu'il est arrivé que plusieurs femmes ont essayé de quitter le foyer à cause de la polygamie, « *Mais elles sont toujours ramenées par les familles ou encore son mari lui fait des cadeaux et elle est apaisée* ». Le divorce semble mieux toléré lorsqu'il est initié par l'homme, que lorsqu'il est voulu par une femme. Une femme qui souhaite divorcer n'y parvient pas forcément dans les faits car il est mal vu pour une femme et pour sa famille d'être divorcée. Son entourage joue donc un rôle majeur pour maintenir le couple ensemble et empêcher qu'une femme revienne vivre chez ses parents. Un groupe de femmes Kanembous et Arabes dans le Kanem explique que « *S'il y a des problèmes, nous rentrons chez nos parents mais ils font tout pour que le mari nous ramène ; si le mari ne veut pas, ses frères aussi vont intervenir pour que la femme revienne dans son foyer. C'est quand tout ça ne marche pas qu'il y a divorce.* »

## 5. La persistance des mariages précoces

Le mariage précoce continue d'être la norme dans les trois régions. Dans le BeG, le mariage précoce est perçu comme une pratique culturelle mais également comme une conséquence de la pauvreté et une pratique néfaste (y compris par les hommes comme à Amsilep). Le mariage d'enfants, et en particulier des filles, est soutenue par l'attitude de tous les membres des communautés, pas seulement celles des hommes. En revanche, certains parents (surtout en milieu urbain) pensent que les filles doivent continuer leur scolarité et d'attendre avant d'être mariées, mais ils dénoncent la pression communautaire. Par exemple, dans le Kanem, une résidente de Mao explique : « *On subit la pression communautaire et de la famille si on garde les filles à l'école sans les donner en mariage.* » Dans le Lac, les filles qui sont scolarisées indiquent être dénigrées par celles qui ne le sont pas. Une des raisons majeures évoquées pour justifier le mariage des jeunes filles, et pourquoi la pression communautaire est si forte, est le risque qu'elles tombent enceinte avant d'être mariées.

Le mariage précoce continue d'être largement pratiqué dans les trois régions, mais la prévalence dépend de la proximité géographique d'un centre urbain. Les mariages précoces touchent les filles de 16 à 17 ans en zone urbaine mais l'âge est réduit à 14 et 13 ans à mesure que l'on s'éloigne vers les régions reculées. Dans le Lac, en particulier, très peu de personnes interviewées mentionnent l'existence de la loi tchadienne qui interdit les mariages d'enfants. Selon les femmes membres d'une association d'Épargne et de Crédit : Les filles sont données en mariage après le CM2 (fin du cycle primaire), c'est-à-dire à partir de 14 ans, « *Parce que c'est normale que la fille se marie à partir de 13 ans c'est dans les coutumes* ». Un constat confirmé par le témoignage d'un chef de village qui montre également le lien entre attitudes et croyances en matière de mariage des enfants : « *Il n'y a pas de filles qui sont parties au collège. Les filles sont mariées entre 13 ans et 14 ans. C'est la tradition et la religion. Juste après la puberté il faut marier la fille. Mais celles qui sont arrivées au CM et CM1 gardent bien leur foyer et c'est l'essentiel.* » Au BeG, à l'inverse, la loi d'ordonnance 006 /PR/2015 du 14 Mars

2015 portant interdiction du mariage d'enfants, est bien connue mais cette loi contredit les coutumes locales. En conséquence, les familles naviguent en permanence entre ce que dictent les normes sociales et ce qu'interdit la loi. Celle-ci, en revanche, joue une influence moindre que la pression sociale en l'absence d'autorités qui applique la loi et les amendes contre ceux qui la transgresse. Un jeune en visite à Moto Tildjia dans le Kanem témoigne : « *Ici, on ne voit pas l'autorité de l'Etat. Il n'y a pas de loi à appliquer. C'est du désordre. Et l'analphabétisme n'aide pas* ». Un chef de village dans le Kanem explique que les filles sont mariées de plus en plus tardivement (entre 17 et 20 ans), non pas en vertu de la loi, mais plutôt à cause du coût du mariage et de la dot : « *Il y a des jeunes qui vont dans d'autres villes travailler toute une année ou 2 années rien que pour la dot.* » Le montant de la dot varie entre 250000 FCFA à 500 000 FCFA selon les familles et comprend plusieurs cérémonies intermédiaires qui pèsent sur les deux familles selon les ethnies.

Même lorsque le père est favorable à privilégier la scolarisation de sa fille, dans les faits, il marrie sa fille avant l'âge légal (voir Encadré).

### Témoignage d'un père qui aurait voulu marier sa fille plus tard

Je suis seul face à la pression sociale et familiale pour que ma fille soit mariée à l'âge de 16 ans. J'ai été obligé d'accepter. Si j'ai dit non là, tout ce monde ils vont se disloquer, ils vont me laisser. Je suis seul, je ne peux pas maintenant contredire ce qu'ils ont dit, bien que je suis un intellectuel, je connais tout, j'ai tout dans ma tête, mais je suis seul ; la fille là c'est pas parce que toi tu l'as mis au monde et qu'elle est ta fille et que nous on a pas de pression ou bien de droit sur elle. C'est aussi notre fille à nous, c'est pas toi seul. Comment cela se fait-il que tu dis qu'elle ne va pas se marier, attends si elle va aller quelque part s'enceinter, c'est toi le papa maintenant qui est garant de tout ce qui se passe. Nous, ça ne nous engage pas. On te dit qu'on donne à se marier et tu t'opposes pour dire que tu attends 18 ans, 19 ans pour la marier.

*Tu étais obligé d'accepter ?*

Je suis obligé.

*Et ta fille elle est ou maintenant ?*

Maintenant elle est là, avec son mari.

*Et comment tu vois le ménage, tu apprécies ?*

Bon j'apprécie. Moi la tant que la personne n'a pas suivi l'école là, ce qui n'est pas bon pour moi c'est ça. Même si c'est à 14 ans –à 15 ans il faut qu'elle suive le cours.

*Et tu n'as pas cette capacité de négocier avec le mari pour... ?*

Pour suivre le cours là, non, non ; j'ai fait tout mais ça n'a pas marché. Maintenant elle-même a pris conscience et elle est entrain de suivre le cours du soir. [...] c'est à dire au centre d'alphabétisation, on enseigne aux adultes.

*Même les papas sont impuissants par rapport au poids de la société ?*

[Rires], le papa, c'est la famille qui le bloque. L'entrave c'est l'autre seulement, c'est la famille.

*Et ta femme elle avait réagi comment ?*

Ma femme... la mère de la fille la s'est associée aux gens-là, c'est avec elle qu'on est en train de me brimer là. [Rires]

## 6. Le risque des grossesses hors-mariage

Là encore, les hommes et les femmes considèrent que ce sont les femmes et les filles qui portent la responsabilité d'être tombées enceintes lorsqu'elles ne sont pas mariées. La responsabilité des hommes où des garçons n'est jamais évoquée, et ils ne sont jamais blâmés. Les femmes elles-mêmes partagent cette opinion comme cette femme interrogée au Kanem sur les causes principales des grossesses hors mariage : « *C'est parce que les femmes ne restent pas tranquilles-elles ne restent pas*

à la maison, elles veulent avoir des habits- elles veulent avoir de l'argent-elles font le va et vient dans les cérémonies et cherchent des hommes. » De la même manière, les filles sont souvent jugées responsables autant par les hommes que par les femmes, si elles ont subi un viol et une grossesse non-désirée. Et même dans les cas où la responsabilité de l'auteur d'un viol ou d'une agression sexuelle est clairement avérée et reconnue par tous, les filles portent les stigmates sociaux y compris la honte, le rejet familial ou communautaire, voire la répudiation. Le viol est perçu comme un problème pouvant affecter les filles mineures (notamment à travers l'exploitation sexuelle) mais pas les femmes en général. Une femme mariée doit remplir son devoir conjugal et donc les viols maritaux sont un non-sens et ne sont jamais mentionnés.

Les enfants nés hors mariage sont discriminés tout comme leur maman ou les parents de celle-ci pour avoir négligé de la surveiller et d'empêcher qu'elle tombe enceinte. Les enfants issus d'unions non-célébrées, et de viols, sont considérés comme des bâtards et sont très mal vus par la communauté. Les conséquences sur le bien-être et le développement personnel de ces enfants, ne sont pas documentées, ni si les stigmates sociaux qu'ils portent les empêchent de bénéficier d'un soutien social.

## 7. Attitudes vis-à-vis de ce que les femmes ne peuvent pas faire

Une autre illustration des inégalités entre hommes et femmes de manière générale, est l'absence de réciprocité d'opportunité : tout ce qu'un homme peut faire, la femme ne le peut pas. Soit parce que cela transgresserait les rôles assignés à chacun des sexes, soit parce qu'elles n'ont pas les moyens physiques ou financiers ou soit parce qu'elles sont considérées comme plus vulnérables aux atteintes à leur intégrité physique. Par exemple, les femmes n'émigrent pas, du moins beaucoup moins que les hommes, car elles n'y sont pas autorisées ou parce que « *c'est trop dangereux* ». Cette attitude est toutefois nuancée par les témoignages de femmes, membres d'une association villageoise d'Épargne et de Crédit dans le Lac, qui indiquent que des femmes de leurs villages sont parties travailler comme journalières dans des champs et pendant des périodes de semi et de récolte, avec l'accord préalable de leur mari. La religion est également la justification avancée par les hommes dans le BeG par exemple, pour expliquer pourquoi les femmes n'ont pas la même position sociale au sein de la communauté : « *Culturellement dans notre localité, les hommes et les femmes peuvent rester ensemble sur une natte mais la religion demande aux femmes de se séparer des hommes.* »

En ce qui concerne le lien entre les MGFs et les normes qui dictent ce que les femmes ne peuvent pas faire, il est difficile de mesurer l'ampleur du phénomène et de ses impacts sur le bien-être des femmes. Comme les MGFs sont violemment pénalisées par la loi, ces pratiques ne sont pas ouvertement discutées mais continuent d'être liées à des normes sociales fortes qui valorisent le statut des femmes qui sont excisées ou dévalorisent celles qui ne le sont pas. En revanche, cela dépend beaucoup de l'origine ethnique. Un constat confirmé par les chiffres de l'enquête démographique de santé qui indiquent que seulement 0,7% des femmes vivant dans le Kanem et dans le Lac sont excisées contre 5,5% dans le BeG (EDS, 2014). Les MGFs ne se pratiquent pas généralement au sein des communautés Kanembou et Gorane qui sont majoritaires dans la zone d'intervention du projet. Un extrait de discussions avec les femmes dans un village dans le Lac illustre ce constat : « *Et l'excision ? [Eclat de rires]. Nous là il n'y a pas cette chose dans notre ethnie. Tu ne vas pas trouver un mari si tu fais ça.* » En revanche, l'excision se pratique chez les arabes et les Ouddaiens venant de l'Est et les communautés sudiste qui ont migré dans ces régions. Les normes qui dictent la pratique de l'excision sont intransigeantes sur les conséquences sociales pour les filles et les femmes qui ne se sont pas soumises à la tradition : dans le BeG, un groupe de femmes interrogées indiquent qu'une femme non-excisée est discriminée et n'a pas droit à la parole en public. Une mère qui n'a pas veillé à ce que sa fille soit excisée est, elle aussi, considérée comme aillant failli à son devoir et son statut social en souffre.

## 8. Attitudes concernant les mariages inter-ethniques

Les mariages inter-ethniques ne sont pas envisageables et ne semblent pas possibles, surtout entre personnes appartenant à des 'classes' différentes. Les hommes et les femmes qui sont associés à des castes dites 'inférieures', et qui pratiquent souvent des 'petit métiers' ne sont « pas autorisés à se marier avec les commerçants qui ont des moyens financiers ». Il n'y a pas de mariage possible entre Kanembou et Arabes. Un habitant dans le Kanem raconte : « *Mon fils n'ira pas se minimiser en voulant courtiser les filles d'autres villages ou d'autres gouranes. Ici on nous appelle « forgerons ». Ici nous sommes en famille et nous nous marions entre nous.* » Dans les entretiens où il était possible de creuser les origines et les raisons qui expliquent la prévalence des inégalités sociales, les croyances ou mauvaises interprétations religieuses ont une influence importante. Par exemple, dans le BeG, un homme interrogé considère que « *c'est Dieu qui est à l'origine des inégalités sociales entre riches et pauvres* », entre personnes éduquées et non-éduquées ou entre hommes et femmes. Les habitants justifient les normes sociales par la volonté de Dieu et donc l'obligation de s'y conformer.

Dans les faits, les mariages inter-ethniques se pratiquent mais sont mal perçus. Un jeune en visite à Modo Tildjia dans le Kanem, raconte que son père est de ce village mais que sa mère est d'une ethnie différente et que ses grands-parents paternels ne sont pas contents de cette union après que ses parents se soient retrouvés au niveau du Cameroun. Dans un entretien, un homme indique aussi avoir épousé une femme d'une autre ethnie. Les mariages entre personnes d'une même ethnie, et d'une même communauté, sont donc largement privilégiés, ce qui entraîne les unions consanguines entre cousins et cousines. Dans le Lac, le mariage entre cousin et cousines ne semble pas être perçu comme présentant de risques pour les enfants.

## Comment ces obstacles/pratiques identifiés affectent-ils les six (6) processus des changements sociaux qui aident la construction des capacités de résilience ?

Les inégalités d'accès et d'utilisation des ressources, les relations de pouvoir inégales et la domination patriarcale de manière générale et dans tous les domaines de la vie, constituent des obstacles à la construction du bien-être et de la résilience des personnes. La section suivante explore les conséquences des inégalités de genre et des abus de pouvoir sur les six processus de changement sociaux (Question 4) tels qu'identifiés dans le cadre d'action d'Oxfam et qui sont nécessaires au développement résilient (Voit Encadré). Bien que l'analyse soit organisée autour des six catégories de changement social, les exemples et les conséquences des inégalités sont reliés et se renforcent mutuellement entre eux.

### Les six processus de changements sociaux, cadre d'action d'Oxfam :

**La promotion de la justice de genre** et accroître la voix citoyenne, l'émancipation et la participation, y compris dans la résolution de conflits

**L'Information** : processus qui développe l'information et les connaissances pour soutenir la prise de décision et l'action

**L'apprentissage** : processus qui permet aux personnes d'apprendre ensemble, qui soutient l'expérimentation et accroît le potentiel pour l'innovation (sociale et technologique)

**La sécurisation et renforcement des moyens d'existence** : processus pour préserver et développer le capital humain, social, naturel, physique et financier et les actifs ménagers, basé sur le cadre des moyens d'existence durables

**La planification flexible avec une vision sur le long terme** : processus qui permet et améliore une prise de décision collective, flexible, tournée vers le futur

**La gouvernance responsable et redevable** : processus qui garantissent des Etats et institutions redevables et habilités à agir

Premièrement, la discrimination à l'égard du statut des filles et le déni d'opportunité pour leur épanouissement dès leur plus jeune âge, engendre une chaîne de conséquence néfaste au développement du capital humain, social, économique et politique des filles, des femmes et de leurs enfants. Non seulement de très nombreuses localités n'ont pas d'écoles mais lorsqu'il y en a, les filles n'ont pas l'opportunité d'achever le cycle primaire ou de continuer vers le secondaire si elles ont déjà leurs règles. Dans le Kanem, un groupe de femmes déplorent qu'aucune fille n'a été scolarisée dans leur village car l'école est à 2 heures de marche. Les raisons avancées pour expliquer que les filles ne vont pas à l'école alors que les garçons y vont, incluent le risque pour les filles de se faire agresser, violées ou attaquées par les animaux sauvages ou des chiens. Les témoignages indiquent que les filles sont mariées généralement après le CM2 et ne poursuivent donc pas leur scolarité, ce qui nuit au processus d'apprentissage individuel (les filles elles-mêmes sont privées du droit d'accéder à la connaissance et à l'**information**) mais aussi à l'**apprentissage** collectif puisque les écoles, et plus tard les universités ou les centres de formations, ainsi que toutes les institutions qui nécessitent une éducation formelle, sont privées de la participation et de la contribution des femmes. Cela nuit d'autant plus à l'**émancipation des femmes** et à la **promotion de la justice en matière d'égalités**, que les femmes qui veulent accéder à l'alphabétisation doivent également bénéficier d'un centre d'alphabétisation à proximité et de la permission de leur mari pour s'y rendre régulièrement.

Deuxièmement, le dénigrement du droit des filles à accéder à la connaissance et les entraves aux opportunités d'accéder à l'**information** empêchent ces dernières d'accéder librement aux services de bases qui sont nécessaires à leur bien-être et à celui de leurs enfants. Le fait que les femmes ne puissent pas se rendre à un centre de santé sans l'accord de leur mari, et sans les moyens financiers pour payer le trajet et les frais médicaux, est au détriment de leur santé et le capital humain de toute la famille. La majorité des femmes ne prend pas de décisions sur leur propre santé, y compris sur leur santé sexuelle et maternelle, ce qui, couplé à un manque de connaissance sur leurs droits reproductifs, sur le planning familial et sur les risques des grossesses précoces, engendrent des risques pour leur survie, leur bien-être et celui de leurs enfants. Une représentante d'une ONG dans le Kanem explique qu'« *Ici la femme n'est pas responsable de sa fécondité ce qui fait que beaucoup de femmes*

*tombent enceintes et la plupart sont très souvent malnutris y compris leurs enfants à cause du sevrage précoce* ». Des témoignages de femmes et de personnel de santé indiquent également le poids des normes sociales qui empêchent l'utilisation des services de santé. Par exemple, certaines mères vont éviter de référer un enfant malade car leur mari ne les y autorise pas, soit parce qu'il est honteux d'exposer un enfant en mauvaise santé, soit pour des raisons économiques. Ainsi, les femmes évitent d'aller à l'encontre des décisions de leur mari pour se prémunir de la violence, et les enfants ne bénéficient pas d'une aide médicale.

Quatrièmement, le manque de connaissance et d'accès à l'information, combiné aux inégalités en matière de prise de décision entre les hommes et les femmes, entravent **l'accès et le maintien des moyens d'existence**. La gestion des ressources productives par la femme est limitée par l'accès inégal à la terre et au droit foncier, quand bien même, le droit légal et religieux autorise les femmes à hériter de la terre de leurs parents, d'en jouir, de la louer ou de la vendre. Les normes sociales discriminantes sont problématiques pour le développement, car ils empêchent les femmes d'accéder à des opportunités de manière équitable. Pour la représentante d'une ONG dans le Kanem, ces pratiques inclues « *Le refus que les femmes se fassent consultées par un homme agent de santé, le refus de laisser les filles poursuivre les études, les femmes n'ont pas la parole ou ne participent pas aux séances de prise de décision. Seuls les chefs traditionnels ont le dernier mot. La jeunesse n'a pas l'opportunité de s'exprimer.* »

Cinquièmement, un des impacts majeurs des relations inégales de pouvoir entre époux est la difficulté, voir l'impossibilité pour les femmes de décider comment gérer les ressources du ménage en l'absence de leur mari lorsque celui-ci est parti migrer à la recherche de revenus alternatifs. Cette situation qui affecte une grande partie des ménages dans la zone d'intervention en raison de l'ampleur des migrations, a un impact négatif sur les processus de **planification flexible et collectifs** entre époux. Le divorce est une pratique avancée par certaines femmes pour s'adapter aux difficultés engendrées par ce manque de pouvoir décisionnel. Cependant, c'est une solution difficile à concevoir et à mettre en œuvre à causes des normes sociales qui perçoivent les femmes divorcées de manière négatives et de l'attitude des parents qui obligent leur fille à rester mariée.

Enfin, les inégalités de prise de décision au niveau communautaire et la discrimination à l'égard des femmes, en particulier les jeunes femmes, mais aussi des personnes dont l'ethnie est associée à des castes dites inférieures, est un frein au processus de **gouvernance équitable, responsable et redevable**. Les instances institutionnelles sont dominées par les hommes à tous les niveaux et les pratiques lucratives des chefs coutumiers qui exigent des cotisations pour s'impliquer dans la résolution des conflits familiaux et villageois, n'encourage pas les groupes marginalisés à faire entendre leur voix ou à demander justice pour la violation de leurs droits. La redevabilité des autorités coutumières ou des représentants locaux du gouvernement est d'autant moins encouragée que l'accès des personnes exclues ou discriminées à l'information et à la connaissance de leurs droits est entravé par les normes sociales et les inégalités de genre. Les clivages entre ethnies et classes sociales sont maintenus par les normes qui empêchent les gens de caste / classes dites inférieures de se marier avec d'autres classes, ou d'être convié à exprimer leur avis au niveau des instances décisionnaires villageoises. Les femmes ne sont pas conviées non plus, sauf certaines femmes âgées dans certaines localités, et leur voix n'est pas respectée dans les instances décisionnaires.

Le tableau ci-après synthétise comment les principales manifestations d'inégalités basées sur le genre, l'âge et la classe sociale, affectent négativement ces processus de changements.



<b>Impact sur les processus de changements sociaux</b>	<i>Pouvoir de dire et d'agir, Justice Genre</i>	<i>Empêche l'Apprentissage</i>	<i>Limite l'accès à l'information</i>	<i>Entrave la sécurisation des moyens d'existence (capital humain, social, économique, physique, politique)</i>	<i>Limite la planification flexible et l'anticipation sur le long terme, avec des prises de décision collective</i>	<i>Les personnes exclues peuvent difficilement tenir leurs dirigeants responsables et redevables</i>
<b>Mariages (et grossesses) précoces des filles</b>	Filles et femmes mariées sont la 'propriété' de leur maris	Inégalité d'accès à la scolarité Analphabétisme plus importante chez les femmes	Manque de connaissances des pratiques de santé (contraception, santé du nourrisson, etc.)	Risques de santé des jeunes mères et de leurs enfants	Manque d'expérience pour participer conjointement aux décisions	Aucune visibilité des besoins des filles et jeunes femmes au niveau communautaire
<b>Déni de ressources (inégalités d'accès aux ressources productives et aux opportunités)</b>	Manque de pouvoir dans le ménage pour faire valoir ses droits Droit de divorce peu respecté	Entrave l'accès aux VSLAs, AGRs, AVECs	Entrave l'accès aux opportunités mises en place par l'Etat et les ONGs	Manque d'accès ou d'utilisation effective des ressources foncières, du grenier, des revenus de la vente des grains ou du bétail	Impossibilité de décider en l'absence du mari, risques de malnutrition des enfants	Dépendance des femmes envers leur maris pour exprimer leurs besoins, faire entendre leurs revendications
<b>Inégalité de pouvoir de décision dans le foyer, dont la manifestation la plus grave est la violence conjugale</b>	Manque de connaissance des droits des femmes Droit de divorce peu respecté	Crainte de demander la permission de participer à des formations	Manque de connaissances sur les organisations qui peuvent aider comme l'APLFT	Impacts négatifs sur la santé physique et mentale des survivantes, dépenses de santé	Craintes de manifester ses propres opinions, risques de mal-être des enfants	Manque de moyens pour accéder à la justice. Crainte de ne pas être soutenues par les autorités
<b>Discrimination envers les personnes de caste 'dites inférieures'</b>	Pression des normes sociales contre les personnes de caste dites inférieure pour ne pas changer le statut quo	Manque d'accès à l'école ?	Ces groupes sociaux ne sont pas systématiquement conviés aux assemblées villageoises, ou bien ils vivent entre eux	Peu de pouvoir pour acquérir des ressources foncières autrement que par l'argent	Ne sont pas conviés à participer aux prises de décisions communautaires	Statut social dénigré qui limite les opportunités de tenir les autorités redevables
<b>Inégalité de pouvoir dans les instances institutionnelles dominées par les hommes, y compris les pratiques lucratives des chefs coutumiers</b>	Barrières d'accès à la justice et au soutien institutionnel	Limite les opportunités d'être désignées pour des formations ou pour être membre de comités	En l'absence de moyens technologiques de communication, l'information est centralisée auprès des autorités majoritairement masculins	Les femmes peuvent difficilement faire entendre leur droit à travailler, accéder à la terre, bénéficier des services de base, car c'est l'autorité du chef de ménage qui prime	L'absence de représentantes des femmes et des groupes marginalisés limite la prise en compte de leurs besoins et avis dans les décisions communautaires	Le manque de considération pour le statut et l'opinion des femmes et des groupes marginalisés maintient leur domination et leur manque de participation dans la vie politique

# Discussions : défis, opportunités et allié.e.s

A la lumière des résultats de l'étude, plusieurs domaines clés constituent des contraintes à la promotion de la justice genre dans le projet Trust Fund, mais des opportunités se dégagent aussi dans l'analyse ainsi que des acteurs et actrices clés (Question 3). La partie suivante en fait la synthèse en discutant chacune des contraintes identifiées avec des pistes de solutions et les parties prenantes qui peuvent promouvoir l'égalité de genre avec lesquelles collaborer.

## Défi : le poids des normes sociales, religieuses et culturelles

Une des stratégies du projet vise à valoriser la position des femmes de façon à modifier les relations de pouvoir au sein des ménages et des communautés : i) en leur fournissant un accès aux revenus et en soutenant leurs activités à travers des associations de femmes et ii) en favorisant la participation active des femmes au sein des instances soutenues par le projet à savoir les comités de gestion et les comités de coordination pour les Plans de Développement Locaux. En parallèle, le projet se fonde explicitement sur une approche fondée sur les droits humains et cherchant notamment à garantir un accès équitable des femmes et des jeunes aux activités du programme et aux bénéfices associés. Ces objectifs vont de fait à l'encontre des normes sociales qui maintiennent les inégalités de positions sociales entre hommes et femmes et entre personnes de castes différentes, et la domination patriarcale au sein des ménages et au niveau de la communauté. Le projet peut donc susciter une attitude négative des garants des normes, à commencer par les autorités et un risque de représailles à l'encontre des femmes, des filles et des personnes de caste dites inférieures dans des régions où leurs droits sont aussi ouvertement bafoués et institutionnalisés. C'est le premier défi pour la mise en œuvre du projet car la construction de capacités transformative ne peut se faire qu'à travers un changement de comportements qui prendra du temps.

Bien que le projet vise à accorder une attention particulière aux questions de protection durant l'ensemble du cycle de projet, comment est-ce que la mise en œuvre peut limiter au maximum les risques pour la sécurité des personnes ? Par exemple, si un cas de violence basé sur le genre est signalé et reporté au personnel du projet, quels mécanismes sont en place pour protéger les personnes et soutenir leur prise en charge, particulièrement dans les zones reculées ?

## Opportunité : Les normes sociales changent constamment (et donc peuvent changer)

Tout d'abord les normes sociales ne sont pas fixes, malgré le discours de nombreuses personnes interrogées qui expliquent l'existence de certaines pratiques « parce que c'est la tradition ». Il n'y a pas de consensus quant à la persistance de telles ou telles normes sociales parmi les témoignages: des groupes interrogés dans le BeG indiquent que les mariages précoces sont moins nombreux qu'avant ou que les mauvais traitements infligés aux femmes ont diminués ; d'autres en revanche, considèrent que la situation des femmes à empiré. Pour une résidente de Mao, « il pourrait y avoir un changement parce qu'avant ce n'était pas comme ça » (son père était fonctionnaire, il l'a encouragé et a investi en elle pour qu'elle puisse continuer à fréquenter l'école). Des femmes expliquent aussi ne plus pratiquer le tatouage des lèvres car c'est contraire à ce que la religion indique alors que c'est une pratique 'traditionnelle'. D'autres femmes expliquent aussi que ceux qui ont 'voyagé', ceux qui ont été exposés à d'autres systèmes de valeurs, sont plus enclins à soutenir la scolarisation de leurs enfants. Les

migrations saisonnières peuvent ainsi favoriser les échanges de connaissances et l'ouverture à d'autres normes qui puissent influencer les changements sociaux.

Ensuite, ce n'est pas parce que les normes sociales régissent les attitudes et pratiques de tous ceux qui y sont soumis qu'elles sont perçues positivement. En d'autres termes, certaines pratiques culturelles sont désignées comme néfastes même par ceux qui s'y conforment. Par exemple, de nombreux témoignages admettent que le mariage précoce est pratiqué plus par contrainte que par choix (notamment pour éviter le risque que les filles tombent enceintes avant d'être mariées); que la dot est une mauvaise pratique traditionnelle qui renforce les inégalités entre riches et pauvres (chez les Goranes du moins) ou que certaines pratiques culturelles exercées sur le corps (l'ablation de l'alouette, la scarification, le tatouage, ou les brûlures) constituent un risque significatif pour la santé.

Les normes sociales peuvent donc changer, et le doivent, si l'Etat veut voir l'égalité entre hommes et femmes devenir une réalité. Parfois, la religion peut jouer un rôle favorable car elle est souvent utilisée pour justifier les attitudes ou l'abandon de certaines pratiques culturelles. Les femmes dans le BeG indiquent par exemple qu'avant, elles pratiquaient des choses qui sont contraires avec la religion, comme le tatouage des lèvres, et ont donc décidé de ne plus le faire.

Le projet Trust Fund a un rôle à jouer dans ces changements puisqu'il vise à soutenir les populations traditionnellement marginalisées à accéder à des services de base qui puissent aider leur résilience et leur développement. L'approche explicite du projet basée sur les droits humains et l'objectif transversal de promotion la justice de genre, montre que les bases programmatiques sont déjà solides. L'étape suivante est plus de s'assurer que cet objectif est bien intégré dans les activités qui sont déjà planifiées (voir les recommandations dans la partie suivante) mais aussi, de mieux mesurer ce risque de violence à l'encontre des femmes pour adapter les activités si besoin, et de minimiser les risques de représailles.

### **Opportunité : le pouvoir d'influence des représentants religieux et coutumiers**

Le plein pouvoir des chefs conduit bien souvent à des dérives d'abus mais il leur confère également un rôle de soutien envers ceux qui sont démunis. Des femmes interrogées dans le Lac, expliquent par exemple qu'en cas de crise et pendant les périodes de soudure, les femmes chef de ménage où les femmes dont les maris sont en déplacement peuvent avoir recours au chef pour demander de l'argent. Les liens étroits entre les chefs de villages et les imams leur confèrent une autorité très influente en première ligne. Ce n'est qu'après avoir eu recours à leur soutien, ou conseil, que les populations se tournent vers les autorités administratives. Une discussion dans le BeG illustre le parcours des villageois qui se réfèrent aux autorités, et le rôle prépondérant que jouent les représentants religieux :

- *« Et quand il y a un problème d'ordre familial, vers qui vous tournez-vous ?*
- *La famille, puis les deux familles et si elles sont dépassées, nous allons chez le chef qui fait toujours appel à l'imam. Si ceux-là sont dépassés à leur tour, ils font recours aux chefs de villages voisins, puis le chef de canton puis le « Alhadjina », le comité islamique.*
- *C'est quand toutes ses voies ne marchent pas qu'on arrive chez le sous-préfet, c'est-à-dire les autorités administratives.*
- *Vous est-il arrivé de faire tout ce chemin ? »*
- *Nous avons fait ce chemin mais nous nous sommes arrêtés au niveau du comité islamique parce qu'il travaille avec le Coran.*

Il est intéressant de noter que l'Imam est perçu comme un allié incontournable pour la gestion des conflits, à priori parce que ses conseils reposent sur des textes jugés sacrés et donc touchent le domaine des croyances. Pourtant, les attitudes des populations sur les normes sociales discriminatoires sont justifiées en majorité par les traditions et la culture, un peu moins par la religion. Dans ce contexte, le cadre législatif Tchadien offre un soutien politique pour toute action visant la

promotion de l'égalité, mais c'est avant tout la parole, le prêche, les conseils et l'attitude des chefs religieux qui ont un pouvoir d'influence primordial sur les populations. C'est donc avec eux et à travers leur prisme, que les activités de sensibilisation, de partage d'information et d'accès à la connaissance doivent se faire, du moins dans un premier temps, pour ne pas heurter leur position d'autorité traditionnelle ni créer de doubles discours.

### Alliés et parties prenantes :

On considère que le changement doit venir des autorités. Le chef doit prendre l'initiative et mobiliser ensuite toute la communauté. Les imams et des sages peuvent relayer l'initiative du chef en faisant de la sensibilisation. Même les rares femmes qui siègent dans des comités locaux d'actions insistent sur le fait qu'il faut plus travailler avec les hommes et les leaders religieux. « *Nous les femmes on a pas de pouvoir* ». Dans chacune des régions, des témoignages indiquent la présence de représentants villageois ou étatiques qui, même s'ils constituent une minorité, sont des alliés incontournables pour la promotion de la justice genre. Il s'agit pour le projet d'identifier précisément ces personnalités (au travers par exemple d'une cartographie des représentants étatiques, religieux et coutumiers dans les trois régions) et de les intégrer systématiquement dans les activités tels que la rédaction des PDLs, les campagnes de sensibilisations, en tant qu'intervenants dans les centres d'alphabétisation, etc. Au minimum, le projet doit les informer de l'objectif de promouvoir la l'égalité et la justice genre, pour susciter leur soutien et leurs suggestions. Selon les personnalités identifiées, le discours sur les droits humains de base pourra être utilisé s'il contribue à donner un mandat pour susciter les changements mais le projet doit mettre en place une approche flexible qui s'adapte à l'échelle non pas de la région, mais du village, car chaque représentant de l'autorité est différent dans son attitude et aura une manière de voir distincte de celle d'une autre communauté. Si cette cartographie établie qu'une infime minorité de chefs a une attitude positive envers l'égalité de genre, alors le projet devra peut-être considérer comment cibler la sensibilisation des chefs eux-mêmes et avant tout (par exemple un programme de la FNUAP a organisé des formations auprès des chefs religieux et coutumiers pour les informer de l'existence des lois tchadiennes et les exposer à d'autres manières d'interpréter le Coran qui soient respectueuses des droits de femmes, en prenant l'exemple de pays musulmans où cela est établi comme la Malaisie). Dans le Kanem, des messages sur les soins prénataux et sur la vaccination sont diffusés à la mosquée durant les heures de la prière - ces messages ciblent les maris qui reçoivent les informations pour qu'ils puissent autoriser leurs femmes à accéder à ces services. Cet exemple montre le rôle central que joue l'institution religieuse pour relayer l'information.

Par rapport aux risques de protection, le projet peut se mettre en lien (si cela n'est pas déjà le cas) avec les acteurs de la protection, particulièrement l'Association des Femmes Juristes du Tchad présente au Lac (Baga-sola). L'Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad (APFLT) n'est pas présente dans les trois régions d'intervention mais leurs représentants à N'Djaména peuvent être sollicités pour des conseils sur l'accès à la justice formelle.

## Défi : l'analphabétisme et le faible accès à la connaissance

Le taux d'alphabétisation du Tchad est l'un des plus bas du monde et reflète les inégalités hommes-femmes de manière dramatique : le pourcentage d'hommes alphabétisés est deux fois et demi plus élevé que celui des femmes (54 % contre 22 %) (EDS, 2015). La proportion de femmes et d'hommes alphabétisés est nettement plus faible en milieu rural qu'en milieu urbain (respectivement 14 % contre 47 % et 44 % contre 78 %), et les disparités sont alarmantes lorsque l'on prend en compte la région de résidence : seulement 1,7 % des femmes sont alphabétisées dans la région du Lac, 3,8% dans le Kanem et 4,6% dans le Barh el Gazal (contre respectivement 13,2%, 19,6% et 17,3% des hommes).

Ce problème est cité dans de nombreux entretiens comme un obstacle majeur à l'accès à l'emploi, et au développement local des communautés. L'analphabétisme est identifié par les participants de l'atelier dans la sous-préfecture de Mao, tout comme le second risque le plus problématique pour leur localité, entraînant une cascade de conséquences tels que de faibles revenus, des migrations, la malnutrition, le manque d'information et d'initiatives, la mauvaise gestion des ressources et les conflits intercommunautaires (Rapport VRA, 2018). L'ensemble de ces conséquences constituent des entraves au développement résilient puisqu'elles empêchent les populations à accéder aux processus d'apprentissage et l'accès à l'information (de nombreuses démarches administratives doivent se faire par écrit) ou encore à la connaissance de leurs droits au travers des textes de lois, journaux, ou tout autres documents. L'illettrisme et le manque de capacité d'énumération limitent également la possibilité de tous les membres de groupements de tenir des journaux de comptes, comptes rendus, de rédiger des demandes aux autorités locales, et donc d'accéder à d'autres opportunités qui facilitent leurs activités (micro-crédit, warrantage, etc.). Parmi les membres du Comité Local d'Action à Mao, seulement 4 femmes sur un total de 35 membres savent lire et écrire. Les causes de l'analphabétisme identifiées dans le rapport VRA incluent le poids de la tradition, l'insuffisance de structure et de personnel, l'ignorance, le déficit de la présence de l'état et la mauvaise gouvernance.

### **Opportunité : L'éducation**

Parmi les solutions identifiées par les représentants des communautés locales, les programmes d'alphabétisation constituent une priorité qu'il faudrait accompagner de la sensibilisation et du plaidoyer pour renforcer le personnel et l'appropriation des centres par les institutions. Le besoin de développer la scolarisation est clairement exprimé par la majorité des personnes interrogées, en particulier les femmes. « Il faut renforcer la sensibilisation », « plus de sensibilisation », l'analphabétisme n'aide pas », sont autant de témoignages qui indiquent que l'éducation est nécessaire pour aider le changement deux manières qui sont inter-liées :

- Permettre à tous de savoir lire, écrire et compter pour améliorer l'accès aux ressources de base (information, emploi, etc.) et donc favoriser les processus de changements sociaux tels que le renforcement des moyens d'existence, l'apprentissage et la planification sur le long terme ;
- Développer la connaissance générale sur les droits et les lois qui protègent les citoyen.nes et en particulier les femmes ce qui encouragent les processus de changement sociaux tels que la promotion de la justice de genre et la gouvernance responsable et redevable.

L'amélioration de l'accès à l'alphabétisation et la scolarisation des filles auront ainsi un impact majeur sur les perspectives de développement résilient à tous les niveaux mais les résultats ne seront mesurables que bien au-delà de la fin du projet. Cela ne doit pas constituer un obstacle aux activités qui contribuent à soutenir les centres d'alphabétisation et le plaidoyer en faveur de l'éducation, et les indicateurs peuvent s'adapter à cette réalité (par exemple, les indicateurs actuels sur le nombre de centre d'alphabétisation soutenus par le projets, sont pertinents, mais d'autres indicateurs plus qualitatifs peuvent également être proposés tels que « Demande formulée par les CLA aux autorités pour la construction d'une école, ou l'affectation d'un.e Maître.sse d'école », etc.

### **Alliés et parties prenantes :**

Tous ceux qui ont eu droit et accès à une éducation secondaire voire universitaire insistent sur la nécessité de prioriser ce secteur pour créer les changements qui puissent amener au développement durable. En premier lieu, les parents qui soutiennent la scolarisation des filles constituent des modèles sur lesquels les équipes du projet puissent se reposer pour la mise en œuvre de certaines activités. Parmi les femmes interrogées dans les trois régions, celles qui ont été scolarisées indiquent avoir bénéficié du soutien de leur père qui a payé pour leurs études ou qui leur a offert l'opportunité d'être exposées à d'autres pratiques en émigrant dans un centre urbain par exemple. Une habitante de Mao

indique qu'« *Il y a des femmes qui ont leur avenir et d'autres pas, elles sont restées à la cuisine. Si tu n'as pas un père fonctionnaire, la fille a peu de chance d'aller à l'école.* » C'est en permettant autant aux filles qu'aux garçons d'aller à l'école que les inégalités entre hommes et femmes liées à la connaissance, à l'accès à l'information et à la confiance en soi, peuvent commencer à se réduire. Dans le Lac un père aussi souligne l'influence positive des parents sur les opportunités futures enfants, surtout s'ils ont été éduqués : « *Tous les fonctionnaires, nous tous sommes des intellectuels. En tout cas on a eu la chance d'aller à l'école. C'est grâce à nos parents. Ce sont des intellectuels, des gens qui nous ont beaucoup aidé, eux ils sont des fonctionnaires, ils nous ont amené à l'école. Par contre, dans les contrées délogées, les gens ne sont pas allés à l'école.* » Les femmes qui ont été scolarisées et qui sont devenues personnel de santé par exemple sont un modèle pour d'autres et peuvent également influencer les pratiques. Par exemple, une accoucheuse traditionnelle de Mao, membre du Comité Local d'Action explique : « *Notre travail est d'aider les femmes en situation d'accouchement à aller à l'hôpital. Les femmes membres de l'association sensibilisent les communautés sur les mariages précoces et autres.* » Bien que ceux qui justifient d'une éducation primaire ou secondaire ne sont pas tous des champions des droits des femmes et que beaucoup continuent d'exprimer des attitudes discriminatoires en raison des normes sociales dans lesquelles ils vivent, ils possèdent au moins un meilleur accès à l'information et aux processus d'apprentissage tels que les formations qui peuvent bénéficier les processus de changements sociaux.

## Défis : des besoins de base qui restent une priorité et la dépendance envers les ONGs

Le projet RESTE/Trust Fund intervient dans trois régions qui sont marquées par un manque d'infrastructures de base, sujettes à une forte insécurité alimentaire, éloignées du pouvoir central, touchées par des conflits récurrents et qui enregistrent des mouvements migratoires importants (Proposition Trust Fund, 2017). C'est pourquoi, il est pertinent que le projet s'attelle à renforcer l'accès des populations à des services de base tels que l'accès à l'eau, la santé, l'éducation et le soutien à l'agriculture en priorité. En revanche, l'ampleur des besoins dépassent les interventions possibles des ONGs. Un sous-préfet considère que l'appui des ONGs ne bénéficie qu'à une infime partie de la population, « *Je ne vois pas comment faire le changement avec ça. Il faut montrer à la population le chemin du travail au lieu de distribuer l'argent ou les vivres, il faut peut-être subventionner et rendre les gens responsables. La distribution des chèvres là aussi c'est pareil. Les communautés disent que ce sont les chèvres de l'ONG. Il n'y a pas d'appropriation. Même quand un forage tombe en panne, on demande à l'ONG de venir réparer.* »

Le projet RESTE/Trust Fund peut jouer un vrai rôle dans le processus de changement social lié à la redevabilité de la gouvernance. Ceci peut être appuyé par la promotion de la justice genre qui occupe une place importante dans les objectifs du projet et qui intervient de manière transversale. Cette approche fait sens à condition que les activités adoptent des pratiques qui favorisent l'équité et l'inclusion.

## Opportunité : Promouvoir l'égalité de manière transversale et la responsabilisation

La promotion de l'égalité sociale doit s'effectuer en priorité en interne dans la programmation et la mise en œuvre du projet : si la perspective de genre (c'est-à-dire la connaissance du contexte et des enjeux auxquels font face les femmes et les groupes sociaux marginalisés et les processus qui permettent de les inclure, de valoriser leurs opinions et d'encourager leurs intégration) est connue, comprise et soutenue par le personnel et les partenaires du projet, alors chacune des activités sur le terrain répondra de manière 'organique' aux besoins des populations les plus vulnérables.

La transversalité de la promotion de l'égalité, couplée avec le soutien à l'éducation peut également encourager les processus de responsabilisation des communautés locales. Cela suscite plusieurs actions à mener en parallèle, notamment :

- Répondre d'abord aux besoins urgents de base comme le fait le projet (soutien nutritionnel, accès à l'eau, sensibilisation WASH)
- Donner des clés de connaissance en proposant des manières de décider différentes et innovantes (notamment celles qui impliquent plus de diversité de voix et d'intérêts) dans la rédaction des PDL ou dans l'organisation de comités locaux. Pour cela les capacités des équipes du projet sont primordiales et doivent être assurées au préalable (voir recommandations).
- Etablir les activités de plaidoyer en focalisant sur un ou deux enjeux (par exemple, revendiquer le droit des communautés locales à accéder à l'éducation, un enjeu qui permet à la fois de soutenir la scolarisation de tous, de combattre les mariages précoces, de favoriser l'accès à la connaissance pour les filles de leurs droits et de contribuer à la diversification des opportunités économiques). Le plaidoyer doit se faire à travers et avec le soutien des populations et des autorités coutumières et religieuses.
- Planifier sa stratégie de sortie et préparer la population à devoir tenir ses gouvernants redevables à tous les niveaux de la société (possible que si les communautés ont été impliquées dès le début dans la planification du plaidoyer et des activités de développement).

# Recommandations

## Objectifs :

- Revisiter les activités du projet pour s'assurer qu'elles intègrent les enjeux identifiés dans l'étude ainsi que l'approche de Justice Genre et de développement résilient ;
- Apporter des recommandations pour construire l'agenda d'influence du projet des Organisations du Consortium par rapport à la Justice Genre

---

Afin de structurer les recommandations de cette étude pour aider l'intégration de l'égalité et la justice genre dans le projet Trust Fund, la partie suivante se distingue en deux sections : la première section présente des recommandations stratégiques pour le projet qui reprennent les leçons de l'analyse de l'étude et les suggestions des partenaires du projet formulées durant la réunion de restitution des résultats préliminaires. La seconde section apporte des recommandations plus détaillées sur la programmation et pour les activités prévues dans le cadre logique en suggérant des questions et des idées pour aider l'intégration transversale de la promotion de la justice de genre ainsi que dans le suivi et l'évaluation des questions de genre dans le projet Trust Fund.

## Recommandations stratégiques

Le projet Trust Fund vise à renforcer les capacités de résilience des ménages bénéficiaires du projet pour conduire à des résultats de développement et de bien-être plus résilients, notamment une meilleure sécurité alimentaire et une meilleure situation nutritionnelle, de meilleurs revenus pour les femmes et les jeunes, de meilleurs résultats pour la santé et une plus grande cohésion sociale. Ces objectifs nécessitent clairement une approche de mise en œuvre qui vise à développer les capacités transformatrices des populations. Les recommandations suivantes vont dans ce sens et sont organisées selon les Stratégies de mise en œuvre telles qu'expliquées dans la théorie du Changement du projet et inclues les personnes clés qui puissent agir en tant qu'alliées :

### Organisation et renforcement des capacités acteurs, populations, jeunes et femmes :

- Commencer par se concentrer sur les capacités du personnel de mise en œuvre en matière d'inclusion, d'éthique et de promotion de l'égalité, pour travailler sur leurs propres attitudes et pratiques avant de chercher à influencer celles des populations locales. Il s'agit là d'avoir un personnel assez qualifié et sensible à cette question. Plus spécifiquement, le renforcement des capacités de tout le personnel du projet Trust Fund est urgent pour un changement global d'attitude vis-à-vis de la question genre et pour une pratique effective de la justice genre.
- **Prévoir des points focaux genre dans les organisations membres du consortium** pour faciliter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités menées dans le cadre de ce projet. Une formation continue du personnel sur l'égalité sociale, les textes de loi du Tchad, les approches inclusives, les questions éthiques et les méthodes participatives pourrait être envisagée afin que le projet est un véritable aspect transformateur (car le personnel national est amené à continuer à travailler au Tchad et son influence à long terme peut être bénéfique au-delà du projet Trust Fund).
- **Réfléchir aux personnes qui vont effectuer la formation dans les centres d'alphabétisation** : qui va être recruté par le projet ? Le recrutement peut-il encourager l'embauche d'une femme qui puisse également servir de rôle modèle en matière de compétences (self-confidence, communication orale, source de connaissance à laquelle les femmes peuvent accéder) ? Les formateurs/trices seront-ils/elles issues des communautés ? Quelle va être la durée de leur contrat ? Comment s'assurer que le centre perdure au-delà du projet (système de membership ?)



## Inclusion, participation des jeunes, des femmes :

- Le projet encourage déjà la réalisation de VCA paritaires qui permettent de dégager des données ventilées par sexe. Attention cependant à la manière dont sont conduites et encadrées les activités : par exemple, la rapport (Bucofore, 2018) offre une vision d'ensemble où il est possible d'appréhender les risques climatiques en parallèle des autres risques identifiées par les populations ce qui est extrêmement utile pour dégager les priorités, les barrières et les opportunités. Par contre, les CVCAs sont focalisés sur les stratégies d'adaptation face aux chocs climatiques et l'analyse de genre lorsqu'elle est incluse, n'offre pas une vision socio-économique très utile pour comprendre l'influence des relations de pouvoir inégales sur les stratégies d'adaptation et comment les soutenir.
- **Promouvoir une participation et une autonomisation véritables de la femme** : Pour que les femmes aient les moyens d'agir pour assurer leur propre protection et celle des autres, il est essentiel de les impliquer dans un dialogue actif et de promouvoir le respect de leurs opinions. La femme doit donc pouvoir participer aux processus de la justice formelle et informelle. A cet effet, une étude de cas sur les bons enseignements tirés du Coran et les bonnes pratiques dans les régions à culture similaire sera un bon fondement pour un tel exercice.
- **Différencier sans exclure** : Mettre en œuvre des interventions ciblées pour renforcer l'attention sur les besoins et les spécificités des groupes marginalisés. Par exemple, opérationnaliser des centres d'alphabétisation avec des horaires adaptés aux contraintes de temps des femmes. En parallèle, s'assurer que le projet n'exclut pas les hommes, ou ne crée pas de traitements privilégiés à l'égard des femmes et au détriment des hommes pour ne pas créer involontairement de représailles et renforcer des attitudes négatives envers les interventions. Par exemple, la création d'opportunités, d'activité génératrice de revenus et d'emplois, doit pouvoir profiter autant aux hommes et aux jeunes hommes puisqu'ils sont considérés responsables de subvenir aux besoins de leur famille et qu'ils sont les premiers à émigrer lorsqu'ils n'ont pas d'opportunités sur place.

## Plaidoyer, Influence auprès des autorités et populations :

- **Prioriser le plaidoyer sur l'éducation** : si l'ambition du projet est de promouvoir les capacités de résilience transformatives pour soutenir le développement durable, alors la priorité est l'éducation. Ce secteur doit être soutenu, financé et maintenu par l'Etat donc la stratégie de plaidoyer du projet pourrait se focaliser sur la promotion de l'accès à l'éducation, qui en même temps permettra de s'attaquer au mariage précoce, une des plus graves manifestations des inégalités de genre.
- **Concevoir des stratégies et des partenariats nationaux et locaux** avec différents acteurs qui reposent sur un objectif commun de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et qui s'insère dans la stratégie du gouvernement. A cet effet, Oxfam mettra à profit sa position établie d'organisation qui lutte pour la justice genre et puisera dans ses publications, dans les rapports nationaux existants et internationaux tels que le rapport annuel sur le développement humain, afin de militer pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et faire apparaître les relations entre l'égalité des sexes et l'amélioration des résultats de développement, de la sorte, il influencera les débats au niveau national y compris dans le cadre des ODD, Sendai Framework, CDN (contributions nationales déterminées), etc.
- **Sensibiliser les communautés sur les questions de droit en se focalisant d'abord sur 'le sommet' de la hiérarchie communautaire** et en faisant la promotion des valeurs religieuses ou culturelles qui influencent positivement le respect des droits humains: par exemple, inciter les membres des comités locaux à tenir un débat ouvert sur les droits humains et sur les pratiques qui favorisent l'épanouissement et la prospérité par rapport aux conséquences des pratiques qui entraînent l'exclusion sociale ou les mauvais traitements de la femme ou des personnes de groupes marginalisés sur le développement local. Il est important qu'un / des représentants d'autorités coutumières et étatiques et identifiés comme alliés par le projet (au travers d'une cartographie des alliés dans les trois régions), soient partie prenante de ces débats. Les activités et cérémonies organisées durant la semaine des droits de la Femme offrent un espace pertinent.

- Intégrer les médias (TV, radio) pour la diffusion systématique des constatations de violation des droits, et pour le plaidoyer sur l'éducation.

### Approche multi-acteur pour la gouvernance locale :

- Renforcer le rôle protecteur des communautés. Les communautés dans les 3 zones sont une source de protection et de solidarité pour les populations. En travaillant au niveau local, le changement social peut être soutenu, notamment par des approches non contraignantes et non moralisatrices insistant sur le respect des droits de l'homme et l'autonomisation des filles et des femmes. Pour cela, la participation de représentants de l'Etat (ex. délégué régional) est primordiale pour qu'ils appuient la mise en œuvre des mesures adoptées par le Tchad en vue de promouvoir l'autonomisation de la femme et l'égalité des sexes.
- Encourager les membres de la communauté à sensibiliser des groupes sociaux ayant un rapport entre eux et avec qui ils ont un lien stratégique (que ce soit en raison des liens ethniques, ou des échanges commerciaux) pour dégager le consensus indispensable à un changement positif.

### De manière transversale :

- Créer une composante recherche ou recruter des sociologues pour appuyer la coordination genre et approfondir certaines questions complexes autour des inégalités en vue de développer des stratégies adaptées. Le tableau ci-dessous compile les questions suscitées par l'analyse de cette étude qu'il serait pertinent d'explorer en parallèle de la mise en œuvre du projet.

Tableau des questions de recherche qui ont suscité de l'intérêt :

<b>Questions de recherche</b>
<i>Quelle est la valeur sociale du mariage ayant sous-tendu la décision de conversion du statut social de l'homme ? (Pourquoi prendre une femme ? Pourquoi se marier avec une jeune fille en dépit de la loi ? Quelle attente primordiale est assignée à la femme et non négociable ?)</i>
<i>Quels sont les rôles des hommes et des femmes en matière de procréation ? Et quels statuts en découlent ?</i>
<i>Quelles sont les conséquences des grossesses hors-mariage (y compris après un viol) sur le bien-être personnel de l'enfant, du foyer de l'enfant et de la communauté ?</i>
<i>Quelle est la nature des violences psychologiques subies et leur impact dans la stabilité du ménage, précisément à l'épanouissement de la femme ? Quels sont les vecteurs causaux directs de ces violences psychologiques ?</i>

## Recommandations programmatiques

La section apporte des observations et des conclusions d'analyses des documents internes pour comprendre comment l'enjeu de l'égalité et de la justice de genre est intégrée dans le programme. Le tableau d'analyse (Annexe I) se base sur le guide d'Oxfam sur la justice de genre dans les programmes de résilience (Reyes, 2017). Il reprend les étapes clés du cycle de projet et examine comment les analyses de genre et de pouvoir s'y intègrent ou pourraient mieux s'y intégrer. Cette démarche vise également à maximiser les ressources programmatiques disponibles au sein d'Oxfam, et à utiliser les mêmes termes et conceptualisations pour plus de clarté et de simplicité.

En lien avec ce tableau, les recommandations ci-dessous visent à soutenir la mise en œuvre du projet et apporte des suggestions pour améliorer la prise en compte du genre dans certaines activités clés soit parce que cela renforcera l'efficacité, soit parce que cela permettra la promotion de la justice genre.

#### OS1.R1. A5.

**A5.2. Appui au centre d'alphabétisation pour les femmes** : « des centres de formation seront mis en place au niveau des cantons en faveur des femmes membres des AVEC en priorité. Les maîtres communautaires seront identifiés par la délégation de l'Education qui fournira aussi les modules de formation et assurera la supervision technique ».

- C'est une activité majeure qui répond directement aux priorités identifiées par les femmes en particulier mais aussi par certaines autorités villageoises et les fonctionnaires interrogés dans cette étude. S'assurer que le budget alloué est suffisant vis-à-vis des objectifs et considérer les points suivants : comment le consortium peut encourager la délégation de l'Education à maintenir ces centres à la fin du projet ou soutenir le plaidoyer pour que le gouvernement investisse dans l'éducation ?
- Comment le consortium a intégré les considérations de protection des femmes qui voudront et iront au centre d'alphabétisation compte tenu des normes sociales qui empêchent les femmes de s'impliquer dans les affaires communautaires ? Une sensibilisation au préalable des chefs coutumiers, y compris les imams est peut-être nécessaires ? Pour éviter les représailles des hommes, est-ce que les suggestions suivantes pourraient aider à minimiser les risques de violences à l'encontre des femmes :
  - Le centre pourrait être utilisé comme un espace également ouvert aux hommes qui souhaitent être alphabétisés (les séances peuvent être séparées entre hommes et femmes ou communes selon le contexte) ;
  - L'imam pourrait utiliser cet espace pour ses propres activités en échange de son soutien envers l'alphabétisation des femmes (lui-même pourrait jouer le rôle d'ambassadeur dans les villages à condition de se reposer sur un Imam 'ouvert', donc cette suggestion est à adaptée en fonction du contexte ;
  - Réfléchir à un mécanisme de suivi au cas où des femmes rapporte une plainte de violence (établir la liste des institutions qui peuvent intervenir dans la prise en charge (centre de santé, hôpital, partenaires qui interviennent dans la localité en matière de protection, l'APFLT, et autres associations féminines, etc.)
- Proposer d'autres indicateurs plus qualitatifs tels que « Demande formulée par les CLA aux autorités pour la construction d'une école, ou l'affectation d'un.e Maître.sse d'école »,

#### OS1.R1. A5.

**A5.3. Cash for Training** : « des ateliers de formation seront organisés sur certains thèmes (malnutrition, hygiène et assainissement, protection de l'environnement, mariage précoce, prévention et traitement de la diarrhée-paludisme, pratiques alimentaires de l'enfant, etc.). 30000 FCFA par mois seront donnés à chaque femme pendant 4 mois de cours par an, à raison de 5 heures de cours par jour pendant 20 jours par mois »

- **S'assurer que les activités Cash for Work et Cash for Training implique autant les hommes que les femmes (c'est-à-dire pas juste les femmes).** Considérer le risque que le ciblage des femmes pour ces activités génère un retour de flamme de leur maris, membres de leur village et autorités villageoises, c'est pourquoi l'implication des hommes est nécessaires. Surtout si l'exode des jeunes hommes et un des problèmes majeurs dans les trois régions, inclure les jeunes hommes dans cette activité leur offrirait l'opportunité de rester et de s'investir dans des domaines traditionnellement réservés aux femmes tels que l'accès à l'eau et à l'assainissement, la santé nutritionnelle et les pratiques alimentaires de leurs enfants. Les hommes doivent également être autant sensibilisés aux risques des mariages précoces que les femmes.

<b>OS1.R1.I2</b>	<b># d'emplois créés par le projet</b>
------------------	--

- Considérer ventiler ce nombre en fonction du sexe et âge des personnes nouvellement en activité

<b>OS2.R1. A5.</b>
--------------------

**Mise en place et gestion des réserves alimentaires (BAB/BC) :** Une banque de céréale sera construite dans des zones à déficit alimentaire pour permettre un stockage collectif et l'accès facile aux céréales. Il y aura ainsi un accès physique à ce stock et un prix d'accès inférieur à celui du marché pendant la période de soudure. Les COGE seront renforcés en gestion et organisation.

- Est-ce que la gestion des BC est déjà établie et quels sont les membres des comités de gestion ? Est-ce qu'un nombre égal de femmes y siège ? Si non, quelle approche est planifiée pour y remédier ?
- Le crédit warrantage (ou crédit stockage) offre une option pour les membres producteurs, d'obtenir un prêt en mettant en garantie leur production susceptible d'augmenter de valeur, et d'éviter aux petits producteurs de vendre juste après la soudure. En revanche, les femmes sont souvent exclues du processus de warrantage. Le rapport Oxfam (2018) sur le warrantage au Burkina Faso indique par exemple que « le faible accès et contrôle des ressources de la part des femmes rendent plus difficile leur capacité de stockage par rapport aux hommes, les spéculations stockées en warrantage sont majoritairement celles cultivées par les hommes, et la faible présence des femmes dans les espaces de prise de décisions (comités de warrantage, comités de gestion des groupements, rend difficile le renversement des tendances mentionnées ci-dessus. Le warrantage ne peut contribuer à réduire les inégalités entre catégories socioéconomiques et entre genres que si le projet adopte une approche de discrimination positive qui favorise les petits producteurs et donc les femmes ce qui est une approche délicate compte tenu des risques de représailles identifiés ci-dessus.

<b>OS2.R2. A1. 2. Le dépistage par les relais communautaires :</b> les relais communautaires (recos) réaliseront une fois par mois un dépistage de routine actif de la Malnutrition Aigüe Sévère (MAS) porte à porte et feront le point sur les activités ; le dépistage événementiel sera réalisé trimestriellement avec les recos et animateurs du consortium
---

- Quelle est le pourcentage d'homme et de femme Recos actuel et visés ? Pour le porte à porte, est ce que les hommes peuvent venir dans le foyer si le mari n'est pas présent ? Est-ce qu'une femme Reco peut également faire le porte à porte, dans les trois régions ? Idéalement, un Reco de chaque sexe devrait être identifié par village pour naviguer les normes sociales qui empêchent un sexe ou l'autre de mener à bien sa mission.

### **OS3.R1. A1. 1. Elaboration/révision des Plans de Développement Locaux prenant en compte les analyses de vulnérabilité.**

**Préparation** : prise de décision pour la mise à jour ou la rédaction du PDL, élaboration des TDRs, publication et recherche d'un consultant ou d'un cabinet, et l'élaboration d'un portrait global sera fait à travers une analyse FFOM

**A1.2.** Mise en place d'un comité de coordination composé de la municipalité, le comité de développement et le chargé de projet pour veiller au processus

- S'assurer que tous les documents de planification et d'orientation (TDRs, appels d'offre, recrutement, guides, etc.) sont équitables et inclusifs pour encourager la diversité des participants, ou des consultants sélectionnés et l'intégration des objectifs d'équité à travers le processus du PDL.
- Quelle est la parité recherchée pour ces comités et comment le projet compte garantir que les femmes feront partie intégrante du processus de PDL ? Compte tenu des résultats de cette étude sur les difficultés auxquelles font face les femmes membres des CLA pour participer aux prises de décisions, il s'agit de créer un environnement propice à la présence conséquente (en nombre) des femmes pour encourager leur participation (en qualité). Il s'agit aussi de naviguer les normes sociales qui considèrent que les femmes (en particulier les jeunes) n'ont pas leur place dans les instances décisionnaires au niveau de la communauté. Les suggestions suivantes pourraient peut-être aider à établir des règles qui permettent de garantir la participation des femmes sans pour autant créer d'hostilités auprès des autorités coutumières :
  - En amont, établir la composition du comité avec le chef compétent (de canton, de zone, de village) et identifié comme allié pour assurer son accord et son appui à intégrer les représentants des groupes marginalisés ;
  - Etre flexible et créatif dans la composition du comité en fonction du contexte et s'appuyer sur les personnes identifiées durant les activités, comme 'champion.nes' des intérêts des groupes marginalisés. Par exemple, suggérer des représentants de différents secteurs (ex. un.e personnel de santé, un.e fonctionnaire, un.e directeur.trice d'école), un.e représentant.e d'organisations travaillant en faveur de la promotion des droits, plusieurs points focaux des groupements féminins, relais communautaires, etc.)
  - Etablir une règle/ quota en fonction du nombre de membres du comité pour qu'au moins 40% des membres soient des femmes. S'appuyer sur les pratiques déjà existantes ou la présence des femmes plus âgées dans certains comités de gestion est déjà établie (comme dans le BeG par exemple).
  - Organiser une formation spéciale aux femmes/jeunes n'ayant aucune expérience des comités de gestion.
  - Utiliser les textes de la constitution tchadienne pour justifier le fait que le projet encourage la participation des femmes.

### **OS3.R1. A6. Table ronde sur la problématique de l'accès durable aux ressources naturelles (foncier, eau, pâturage), après un processus de concertation citoyenne**

- Là encore, il s'agit de garantir que les femmes, les groupes de caste dite inférieure et les jeunes puissent assister aux assemblées générales communautaires et aux rencontres communales et aient leurs intérêts représentés. Ce rôle peut être tenu des femmes ou des hommes identifiés par les partenaires locaux qui mettent les intérêts de ces groupes à la table des négociations.
- Pour le processus de concertation citoyenne sur l'accès aux ressources foncières, le rapport de Land Coalition offre des suggestions détaillées de mise en œuvre.  
<http://www.landcoalition.org/sites/default/files/documents/resources/landesa-toolkit-a-women-first-approach.pdf>

## Références

- Bucofore, 2018. Rapport VRA, sous-préfecture de Mao. Rapport interne, projet Trust Fund.
- Bucofore, 2018. Rapport d'étape Grappe de : KOLE (Mao rural). Rapport interne, projet Trust Fund.
- EDS-MICS (Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED), Ministère de la Santé Publique (MSP) et ICF International (2014–2015), Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDS-MICS 2014–2015), INSEED, MSP et ICF International, Rockville, Maryland, USA.
- Funk, C. C., Rowland, J., Adoum, A., Eilerts, G., & White, L. 2012. A climate trend analysis of Chad (No. 2012-3070). US Geological Survey.
- Jeans, H., Thomas, S. and Castillo, G. 2016. The future is a choice: the Oxfam framework and guidance for resilient development. Oxford: Oxfam.
- Hannay, L. et Scalise, E. 2014. Improving land tenure security for women, A women first approach. <https://www.landesa.org/northern-uganda-project/toolkit/>
- Larousse , Dictionnaire en ligne. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>
- Le Masson, V., Benoudji, C., Sotelo Reyes, S. & Bernard, G. 2018. Les violences contre les femmes et les filles et la résilience quels liens ? Quels enjeux ? Quels impacts ? Perspectives du contexte tchadien. BRACED Working paper. London: ODI.
- Oxfam, 2017. Proposition Trust Fund. Annexe A. Document interne.
- Oxfam Novib, 2018. Résilience et cohésion sociale dans la bande sahélienne et la région du lac Tchad Préparé par l'Équipe Mesure d'Impact et Connaissance.
- Reyes, S. 2017. Justice de genre dans les programmes de résilience. Oxfam Intermón.
- Sanchez, 2018. L'Effet du warrantage sur la réduction des inégalités et la construction de la résilience. Le cas de la FEPAB au Burkina Faso. <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620413/rr-resilience-burkina-faso-warrantage-150218-fr.pdf?sequence=1>
- Ressources utiles :
- Accès à la terre des femmes :
- <http://www.landcoalition.org/sites/default/files/documents/resources/landesa-toolkit-a-women-first-approach.pdf>

# ANNEXES

## Outil #1. Questions aux informateurs.trices clés

(Entretiens individuels)

**Cibles :** *Personnel ONGs ; représentants du gouvernement ; Chefs de village et maires ; Chefs coutumiers et/ou religieux ; professionnels de santé et de l'éducation ; société civile ; force de l'ordre ;*

Nous sommes intéressées de recueillir votre avis sur les questions de cohésion sociale et sur les inégalités éventuelles et leur influence sur le développement local. Nos questions portent sur les relations sociales, les prises de décision, la sécurité, et les changements sociétaux qui surviennent en tant de crises lorsqu'il y a une sécheresse par exemple ou une pénurie alimentaire.

*Ne commencer cet entretien qu'après avoir informé et obtenu le consentement de la ou du participant(e)*

*Répéter le droit et la possibilité des participants à interrompre l'entretien à tout moment.  
Prendre des notes et/ou enregistrer l'entretien après avoir obtenu le consentement.*

### A. Questions sur la personne répondante

---

- ▶ Genre
- ▶ Age
- ▶ Etat civil
- ▶ Nombre d'enfants
- ▶ Localité résidence
- ▶ Fonction
- ▶ Institution étatique/ commune
- ▶ Caste, ethnie, tribu, religion

*Les questions suivantes, ainsi que l'ordre dans lequel ces questions devraient être posées vont dépendre de la personne interviewée. Certaines questions devront être évitées ou posées différemment en fonction du statut, du lieu, etc.*

### Questions d'introduction

---

1. De votre point de vue, est ce qu'il y a des défis en termes de cohésion sociale dans cette localité ? (spécifier : en termes d'inégalité entre les membres de la communauté)
2. Quels types d'inégalités existent ? Entre qui et qui ?
3. Selon vous, les inégalités sont-elles normales ou devraient-elles changer ? Sont-elles un frein au développement local ? Pourquoi ? donnez des exemples.
4. Et au sein des foyers, existent-ils des conflits parfois ? Est ce qu'il vous arrive d'en avoir connaissance et d'être confronté à des tensions familiales ? (est-ce que ces tensions sont parfois violentes ?)
5. A qui les villageois s'adressent ils quand ils ont des problèmes ? Et pour les femmes, a qui s'adressent elles ?

6. Est-ce que les tensions ont tendance à augmenter dans certaines circonstances (lesquelles ? par exemple à certaines périodes de l'année ? en temps de crises ?)
7. Quels sont les personnes les plus concernées par ces tensions ? (Est-ce qu'il y a des groupes plus touchés par des tensions au sein de la famille ou de la communauté ?)
8. Y-a-t-il des pratiques traditionnelles qui affectent le bien-être de certaines personnes ? Quelles sont-elles ?

*La section suivante concerne le cas où la personne semble ouverte à parler de la violence basée sur le genre :*

9. Quel est selon vous l'ampleur du problème de violences contre les femmes et les filles dans cette localité ?
10. Quelles sont, selon vous, les causes de ses violences ? (demander des exemples)
11. Quelles sont les formes spécifiques de violences contre les femmes et les filles dans cette région?
12. Quand les violences ont-elles lieu ? Ou principalement ? Qui sont les principaux auteurs ?
13. Est-ce que le nombre de cas de violence semble empirer, ou au contraire diminuer, ou rester le même ? Depuis l'année dernière, et depuis les 5 dernières années ? Pourquoi ?
14. Comment pensez-vous que les phénomènes naturels, chocs climatiques et autres (e.g. sécheresse, inondations, crise de prix, conflits) influencent les inégalités, et augmentent les cas de violence ? Expliquez.
15. Face à ces problèmes, est ce qu'il y a des ménages/ communautés qui sont plus vulnérables que d'autres ? Pourquoi ?

### **Impacts des inégalités**

---

16. Au niveau du foyer, dans quelle mesure les inégalités affectent / impactent différemment (expliquez)
  - a. les femmes ?
  - b. les enfants (filles et garçons)
  - c. les hommes ?
17. Selon vous, dans quelle mesure les inégalités affectent :
  - a. Les moyens d'existence des groupes marginalisés) (ex. santé, revenus, etc.) ?
  - b. Les personnes de leur entourage ?
  - c. La participation dans la vie sociale, le pouvoir de décision ?
  - d. Les relations au sein de la communauté ? (cohésion, confiance, solidarité, etc)

### **Capacités d'absorption et de réponse aux chocs**

---

18. Quand survient une crise (par exemple, d'ordre climatique, sécheresse ou inondations), est-ce qu'il est possible pour la(es) communauté(s) d'anticiper ? (par exemple, êtes-vous au courant des prévisions météorologiques ? ou des exactions des groupes armés ? si oui, comment ?)



19. Qu'est-ce que les villageois font pour se préparer et pour protéger leurs ressources ? Avez-vous des exemples d'événements catastrophiques survenus dans le passé ? Si oui, comment les avez-vous vécus (ou comment les villageois y ont fait face)?
20. Il y a-t-il des personnes plus à risque que d'autres ? Plus vulnérables ? Qui ? Pourquoi ?
21. Quelles sont les principales institutions qui aident à faire face aux crises ici ?

### **Les capacités de changement**

---

22. Est-ce que les projets de développement se penchent sur les problèmes sociaux en général ? si oui, comment ?
23. Quels devraient être le rôle du gouvernement pour assurer le développement des populations ?
24. Qui d'autre devrait être impliqué pour accompagner les changements nécessaires ? Comment et à quel niveau?
25. Quels devraient être le rôle des ONGs pour aider le développement ? A quel niveau ?

### **Point de vue du personnel des ONGs, société civile et professions de santé**

---

26. Dans quelle mesure la prise en compte des inégalités sociales entre les hommes et les femmes, est-elle utile ou non dans les projets/ interventions (p.ex. moyens existence, gouvernance, WASH, éducation)
27. Est-ce que les considérations de genre contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations locales ? Pourquoi ?

*Merci beaucoup pour avoir répondu à nos questions. Toutes ces informations seront traitées de manière anonyme.*

## Outil #2. Questions aux membres de la communauté

(Entretiens approfondis individuels et/ou collectifs)

**Cible** Cet outil est destiné à collecter le témoignage de femmes et d'hommes d'âges variés vivant dans des communautés différentes sur la base de questions portant sur leur expérience de vie quotidienne et leurs expériences éventuelles en tant de crises suite à un aléa naturel progressif ou soudain.

La plupart des questions portent sur la manière dont les personnes gèrent les problèmes quotidiens et les crises et sur l'influence des dynamiques sociales sur les capacités de résilience.

Les communautés choisies devraient idéalement être un mélange entre celles bénéficiaires des programmes de développement et celles non bénéficiaires.

Ne commencer cet entretien qu'après avoir informé et obtenu le consentement de la ou du participant(e)

Répéter le droit et la possibilité des participants à interrompre l'entretien à tout moment.

Prendre des notes et/ou enregistrer l'entretien après avoir obtenu le consentement.

### **Informations générales sur la personne :**

---

- a) Genre ?
- b) Age ?
- c) Niveau d'éducation ?
- d) Etat civil ?
- e) Nombre d'enfants ?
- f) Localité de résidence ?
- g) Activité génératrice de revenus principale ?
- h) AGR secondaires ou alternatives ?
- i) Passé migratoire (est ce que la personne a immigré récemment et de quelle provenance) ?
- j) Caste, ethnie, tribu, religion ?
- k) Nombre de personnes vivant dans le foyer ?
- l) Propriétaire d'un bien foncier ?

Adaptez les questions suivantes en fonction des personnes interviewées : ne pas focaliser sur un groupe vulnérable tel que les femmes si vous parlez à un homme pour ne pas susciter d'énerverment ou de sentiment de culpabilité ; creuser les questions de violence si les participants en parlent.

### **Pouvoir de décision**

---

1. Qui décide dans votre foyer sur les questions d'activités génératrice de revenus / d'emploi ? (creuser si c'est une seule personne qui décide ou plusieurs, si cela dépend des domaines du quotidien ou non, est ce q'il y a des négociations)
2. (si la personne ne décide pas) : Est-ce-qu'il est possible de négocier ou d'influencer le chef du ménage ?
3. Vers qui vous tournez vous au niveau du village lorsqu'il y a un problème au quotidien que ce soit au niveau de l'emploi, de l'éducation, la santé, les infrastructures, etc.) ?

4. Et quand il y a un problème d'ordre familial (conflit entre les époux ou membres de la famille) vers qui vous tournez vous pour obtenir un soutien ou obtenir gain de cause ?
5. Quels genres de conflits existent ici dans un mariage et dans une famille, et quelles en sont les causes ? Comment sont-ils résolus ? Qui tranche ?
6. Est-ce-qu'il vous semble que la manière dont les décisions sont prises au niveau communautaire est satisfaisante pour aider les villageois ou devrait-elle changer ? Pourquoi ?

#### **Questions sur la sécurité quotidienne**

---

4. Êtes-vous au courant de problèmes liés à la sécurité dans cette localité ? (par exemples des tensions familiales, par exemple les cas de maltraitance au quotidien, etc..)
5. Y-a-t-il des pratiques traditionnelles qui affectent le bien-être de certaines personnes ?
7. Est-ce que certains membres de la communauté (sans les nommer) souffrent de violences au quotidien ? Connaissez-vous une histoire en particulier ?

*Si oui : La section suivante concerne le cas où la personne parle de la violence basée sur le genre (ou semble ouverte à en parler) :*

---

8. À votre avis, quelles personnes se sentent le moins en sécurité, ou se sentent le plus exposées au risque de violence ? Pourquoi ? (Creuser implicitement: rôle de la classe sociale, caste et âge)
9. À votre avis, quel est l'impact des maltraitances ?
  - a. Sur les victimes (ex : santé, revenus, participation dans la vie sociale, pouvoir de décision, etc.)
  - b. Sur les autres membres du foyer
  - c. Sur le mode de subsistance (ex : dépenses, diversification des sources de revenus, etc.)
  - d. Au niveau de la communauté (ex : cohésion, confiance, solidarité, etc)
11. Les problèmes de violence se sont-ils améliorés, empirés ou sont restés les mêmes au cours des dernières années ? Pourquoi ?
12. Comment les femmes supportent-elles et répondent-elles à la violence commise par des membres de la famille, des amis, des voisins ?
13. Comment les hommes supportent-ils et répondent-ils à la violence commise contre leurs filles, sœurs, mères, femmes et amies ?
14. Comment la communauté réagit et répons-elle aux cas de violence ?

#### **Capacité d'absorption et d'adaptation face aux crises**

---

15. Quand survient une crise (par exemple, d'ordre climatique, sécheresse ou inondations), est-ce-qu'il vous est possible d'anticiper ? (par exemple, êtes-vous au courant des prévisions météorologiques ? si oui, comment ?)
16. Quelles sont les stratégies que votre ménage entreprend pour se préparer aux chocs et y faire face ? Par exemple, durant les périodes de soudure ?

17. Qu'est-ce que vous faites pour vous préparer et pour protéger vos ressources ? Avez-vous des exemples d'événements catastrophiques survenus dans le passé ? Si oui, comment les avez-vous vécus ?
18. Qui influence et/ou participe à la prise de décision d'un ménage par rapport à la stratégie à adopter ? Les femmes ont-elles la capacité d'influencer la décision ? Si la personne interviewée explique qu'elle ne participe pas à la décision, elle-t-elle d'accord avec la stratégie du chef de ménage ?

### **Inégalités et création du changement**

---

19. Est-ce qu'il existe des inégalités sociales entre les villageois ? Si oui, lesquelles et entre qui et qui ? Si oui, ces inégalités sont-elles normales ? Ou devraient-elles changer ? Pourquoi ?
20. Qu'est ce qui devrait être fait pour assurer le développement et le progrès futur de votre communauté ?
21. Qui, à votre avis, a un rôle à jouer pour amener ces changements et du progrès dans votre communauté (ex : jeunes, leaders, société civile, femmes, hommes, etc.) ?

***Merci beaucoup pour votre participation à cette discussion. Ces informations seront traitées de manière anonyme. Avez-vous des questions ?***

## Recommandations pour la programmation

ETAPES	ACTION TELLE QU'INDIQUÉE DANS LE GUIDE D'OXFAM	COMMENTAIRES / RECOMMANDATIONS	FAIT / A FAIRE
A. GENRE : ANALYSE SITUATIONNELLE ET PROBLÉMATIQUE	A1. Quelle est la distribution des rôles entre les hommes et les femmes dans la(les) communauté(s) dans laquelle(lesquelles) le programme va être mis en œuvre ? Quelles sont les différences ?	Documenté dans l'étude de base du projet et dans les analyses CVCA Trust Fund Complété dans la présente Etude Genre & Résilience	✓
	A2. Les hommes et les femmes ont-ils le même accès (= peuvent-ils utiliser) et le même contrôle (= peuvent-ils prendre des décisions) sur les ressources (terre, eau, nourriture, biens, éducation, information, services de santé, marchés, argent) ? Quelles sont les différences ?		✓
	A3. Quels sont les besoins pratiques (fondamentaux, tangibles) et les intérêts stratégiques (idéologiques, intangibles) des hommes et des femmes ? Quelles sont les différences ?	Documenté partiellement dans les analyses CVCA	✓
	A4. Les hommes et les femmes ont-ils le même pouvoir décisionnel à différents niveaux (domaine familial, communautaire, public ou politique) ? Quelles sont les différences ?	Documenté partiellement dans les analyses CVCA Complété dans la présente Étude Genre et Résilience	✓
B. POUVOIR : ANALYSE SITUATIONNELLE ET PROBLÉMATIQUE	B5. Quelles différentes expressions de pouvoir (Pouvoir sur, Pouvoir avec, Pouvoir pour) pouvons-nous analyser chez quelles personnes dans la communauté (cartographie du pouvoir) ?	Cette cartographie peut être réalisée dans chaque communauté au préalable de toute intervention qui cherche à transformer les relations de pouvoir	
	B6. Dans quels domaines (public, privé, intime) voulons-nous tenter de changer les inégalités de pouvoir dans les interventions que nous planifions ?	Le projet vise à valoriser la position des femmes de façon à modifier les relations de pouvoir au sein des ménages et dans les communautés	
C. PLANIFICATION	C7. L'analyse du pouvoir de genre se reflète dans les objectifs du programme, en faveur de la justice et de l'autonomisation des genres.	Le cadre logique du projet établit L'amélioration de l'accès équitable des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables aux opportunités économiques est l'objectif premier du projet.	✓

	<b>C8.</b> Le programme reflète l'allocation de ressources financières appropriées (minimum 15% du budget par exemple) pour l'égalité de genre.	À vérifier par les coordinateurs du projet	...
	<b>C9.</b> Le personnel chargé de l'exécution du programme dispose d'une expertise suffisante et appropriée en matière de genre.	Certains rapports CVCA suggèrent que le personnel du partenaire local est compétent pour réaliser des ateliers participatifs et écrire des analyses de genre. <b>Est-ce- que ces capacités sont similaires dans les trois régions ?</b>  Les rapports CVCA réalisés à Chaddra et a Ambassour ne comportent pas d'analyses de genre par exemple.	
	<b>C10.</b> Les organisations de défense des droits des femmes, ainsi que les organisations d'hommes et femmes travaillant en faveur de la Justice de Genre, participent à toutes les étapes du cycle du programme.	Cet élément est établi dans la proposition initiale du projet mais n'est pas inclue dans le cadre logique.	
<b>D. EXÉCUTION</b>	<b>D11.</b> Les activités / interventions portent sur l'autonomisation des femmes et des hommes pour la justice de genre (différentes expressions et domaines de pouvoir).	<b>Le projet doit s'assurer que le personnel a les capacités en matière d'intégration des questions de genre dans les analyses (études filières, analyses chaînes de valeur, VCA, etc)</b>	
	<b>D12.</b> Les interventions du programme seront attentives à tout risque sur la sécurité des femmes et des filles (Par exemple violence basée sur le genre)	Certaines pratiques sont déjà bien acquises (par exemple les ateliers CVCA se font avec deux groupes d'hommes et de femmes égaux mais séparés). Il n'est pas clair si d'autres mesures sont mises en place pour assurer la protection des femmes et des filles (notamment avec la mise en place des centres d'alphabétisation)	
<b>E. PARTICIPATION</b>	<b>E13.</b> Le programme garantit l'accès et la participation significative aux activités des personnes marginalisées en raison de leur identité tout au long du cycle du projet	Les ateliers CVCA ont inclus 2 représentants pour chaque village, 1 homme et 1 femme. <b>Est-ce-que cette approche équitable est systématique à l'ensemble du projet Trust Fund pour les autres activités ?</b>	
	<b>E14.</b> La sécurité des femmes, des filles et d'autres groupes vulnérables est prise en compte lors de l'exécution des activités.	Pas clair. C'est une volonté dans la proposition du projet, mais <b>quelles actions ont été mises en place pour veiller à la protection des femmes et des filles ?</b>	
<b>F. MEAL</b>	<b>F15.</b> Le programme inclut des indicateurs spécifiques de genre et de pouvoir liés aux objectifs, et ceux-ci sont appliqués dans le suivi et dans l'évaluation des interventions.	Oui, ceux-ci sont clairement établis à travers le cadre logique. Mais pour l'ensemble du projet, considérer un indicateur qui mesure la parité acquise dans tous les forums de discussion mis	

		en œuvre par les partenaires. (% femmes dans les discussions mixtes)	
	<b>F16.</b> Le programme comporte des mesures d'autonomisation, des indicateurs de changement quantitatifs et qualitatifs.	Oui	
	<b>F17.</b> Le programme utilise des données ventilées par sexe et âge, à partir desquelles effectuer une analyse sexo-spécifique du pouvoir. Ces données sont reflétées dans le S&E.	Oui	
	<b>F18.</b> Les résultats et l'impact du programme en matière d'Autonomisation et de Justice de Genre sont soigneusement documentés, analysés et assimilés en tant que leçons apprises.	Ceci reste à établir pour le projet : est-ce-que cela est le rôle de la Responsable genre et Protection ? Si oui, est-ce-que cela est inclus dans le descriptif de ses tâches, avec le temps alloué adéquat ? Quelle est la stratégie pour partager ces documents avec le reste des partenaires (email ? réunions de coordination ? réunion trimestrielle dédiée sur l'objectif de la Justice Genre ?	

© Oxfam International décembre 2018

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : [policyandpractice@oxfam.org.uk](mailto:policyandpractice@oxfam.org.uk).

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.  
Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN 978-1-78748-388-0, décembre 2018.  
Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

Photo de couverture : Joel Tchoko/RESTE/Trust Fund

